

**Rapports présentés  
au ministère  
de l'Enseignement  
supérieur (MES),  
en vertu de la Loi sur  
les établissements  
d'enseignement  
universitaire**

Octobre 2022

## CONTEXTE

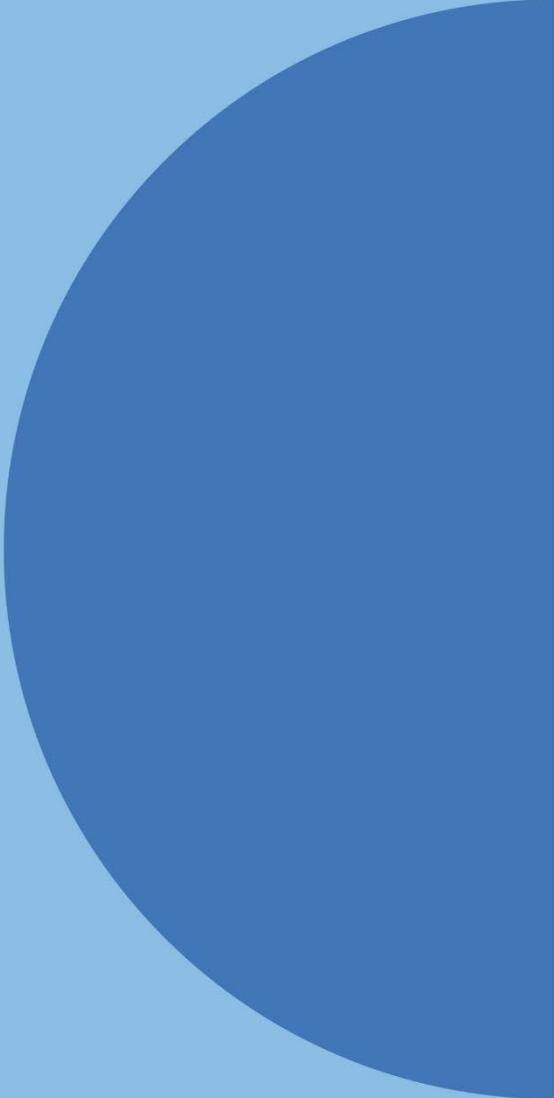
Conformément à la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) transmet au gouvernement du Québec les 4 rapports requis, soit un Rapport sur la performance, auquel s'ajoute une reddition de compte liée aux règles budgétaires applicables pour 2021-2022 et une annexe concernant les grilles d'indicateurs, un Rapport sur les perspectives de développement, les pages demandées tirées du Système d'information financière des universités et l'État de traitement pour 2020-2021, complété par le rapport de l'auditeur indépendant.

---

## Table des matières

Rapport sur la performance pour l'année 2021-2022 .....	5
Rapport sur les perspectives de développement.....	65
Système d'information financière des universités (SIFU) .....	73
État du traitement.....	85





# Rapport sur la performance de l'Université du Québec à Montréal

Présenté au ministère de l'Enseignement  
supérieur (MES), en vertu de la Loi sur les  
établissements d'enseignement universitaire

Octobre 2022

---

## Table des matières

Focus sur l'encadrement des étudiantes et étudiants ainsi que sur la recherche à l'UQAM.....	7
1 – Mesures prises en 2021-2022 pour l'encadrement des personnes étudiantes .....	8
2 – Activités de recherche en 2021-2022 .....	12
Règles budgétaires applicables pour 2021-2022 .....	18
1 – Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (règle budgétaire 2.1.15) .....	19
2 – Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.22.1) .....	26
3 – Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (règle budgétaire 2.1.22.3) .....	29
4 – Soutien financier aux étudiants aux cycles supérieurs en sciences de l'éducation – Soutien financier aux étudiants en études doctorales en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.32.1) .....	33
Annexe – Grilles d'indicateurs .....	35

---

## Focus sur l'encadrement des étudiantes et étudiants ainsi que sur la recherche à l'UQAM

### **Des services développés et facilement accessibles pour encadrer les étudiantes et étudiants**

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est reconnue pour la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants, qui se traduit notamment par une grande accessibilité aux services et aux personnes-ressources, qu'elles soient membres du personnel enseignant ou de soutien.

Pour les accompagner dans leur cheminement pédagogique, les étudiantes et étudiants peuvent compter au quotidien sur des personnes dévouées au sein des six facultés (arts, communication, science politique et droit, sciences, sciences de l'éducation, sciences humaines) et de l'École des sciences de la gestion (ESG UQAM), ainsi qu'au Registrariat.

En outre, l'offre de l'équipe des Services à la vie étudiante à la relève est variée : bourses et aide financière, orientation et insertion professionnelle, persévérance aux études, soutien psychologique, réponse aux besoins particuliers, appui aux activités étudiantes, santé et nutrition, sports et loisirs, pour ne nommer que ceux-là.

Également, le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRE) soutient la population étudiante dans la réalisation de ses projets d'études et mobilise la communauté universitaire dans l'instauration d'une culture d'inclusion qui célèbre la diversité avec respect et ouverture. Ses services sont multiples et spécialisés pour les parents étudiants, les personnes autochtones, en situation de handicap, issues de minorités visibles ou LGBTQA2+. Le BIRE vise l'adoption de pratiques d'éducation, de pédagogie et de communication inclusives dans l'enseignement et l'administration.

### **La recherche au centre du développement de l'Université**

Multidisciplinaire et fortement diversifiée, la recherche à l'UQAM est solidement ancrée dans son milieu et la collectivité qui l'entoure. Depuis toujours à l'avant-garde des problématiques émergentes, l'Université se distingue par la responsabilité sociale des chercheuses et chercheurs, l'intersectorialité de sa recherche et de sa création, l'existence de partenariats nombreux et variés, l'accent mis sur la mobilisation et la diffusion des connaissances, ainsi que sur la co-construction des savoirs avec les milieux.

Deux unités ont d'ailleurs pour mandat de favoriser les recherches partenariales :

- > Le Service des partenariats et du soutien à l'innovation (SEPSI), dont la mission première est d'accompagner et d'appuyer les chercheuses et chercheurs menant des travaux en partenariat avec les secteurs public, parapublic et privé, de même qu'avec les organisations issues de la société civile;
- > Le Service aux collectivités (SAC), qui répond aux demandes des groupes de femmes et des milieux syndicaux ou communautaires qui expriment des besoins d'expertise et de recherche.

## 1 – Mesures prises en 2021-2022 pour l'encadrement des personnes étudiantes

### Mieux encadrer les étudiantes et étudiants pour favoriser la réussite académique

Les personnes étudiantes sont au cœur de la mission de l'Université. Faciliter leur intégration à la communauté universitaire, les soutenir tout au long de leur cheminement et favoriser leur réussite constituent des priorités fondamentales pour l'UQAM.

L'année académique 2021-2022 s'est encore une fois déroulée dans un contexte pandémique, même si son incidence a été moins prégnante qu'au cours de l'année précédente, grâce à la préparation des membres du personnel enseignant et au soutien des équipes en technopédagogie de l'Université. Le recours aux nouvelles technologies a également permis d'offrir des modes de prestation de cours diversifiés et adaptés aux besoins de la population étudiante.

Pour favoriser l'accessibilité aux études et la réussite, l'Université a développé le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* (PARES), dans le cadre du chantier sur la réussite du ministère de l'Enseignement supérieur.

L'Université a déployé cinq grands chantiers pour une université inclusive, coordonnés par un comité-conseil au Rectorat. Dans la foulée a été lancé le premier *Plan d'action pour les Premiers Peuples* afin de soutenir la réconciliation avec les nations autochtones. Celui-ci favorisera l'accès aux études supérieures pour les personnes autochtones qui sont encore peu nombreuses à s'inscrire à l'UQAM, soit 0,24 % de l'effectif étudiant de l'Université (statut autodéclaré), une proportion stable depuis 2018-2019. Nous espérons grandement que ce chiffre progressera significativement dans les prochaines années.

Priorité pour l'encadrement et la réussite étudiante, la santé mentale a été au cœur des actions de l'Université. En conformité avec le *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur* (PASME), la campagne *Vers une communauté bienveillante* a été déployée. Les besoins sont importants depuis le début de la pandémie de COVID-19, et on note d'ailleurs que les consultations cliniques ont bondi en 2021-2022, passant de 3640 à 4249.

Afin de valoriser les réalisations des membres de sa communauté, l'Université a également mis en place le Mois de la reconnaissance qui fédère plusieurs activités de remerciement et de reconnaissance des personnes étudiantes, enseignantes et employées, dont une cérémonie de remise des Prix du mérite.

L'amélioration des espaces de travail et d'étude continue de faire partie des axes d'intervention de l'Université. Ainsi, l'établissement a investi en 2021-2022 plus de 42 millions de dollars dans la rénovation du parc immobilier et commencé des projets d'aménagement importants, dont la rénovation des aires de consommation au pavillon Hubert-Aquin et d'espaces de travail informels au rez-de-chaussée du pavillon Judith-Jasmin.

Dans le but notamment de bonifier la formation et de multiplier les occasions de stages professionnels et de recherche-action dans le parcours étudiant, plusieurs unités académiques et administratives ont catalysé des collaborations avec différents partenaires et négocié de nouvelles ententes de financement.

À l'international, l'UQAM a su développer des programmes de double diplomation avec différentes universités en Europe et renforcer les liens qui l'unissent aux universités africaines. Ces liens ont été renouvelés lors de la mission virtuelle de juin 2021 intitulée « L'UQAM à la rencontre de l'Afrique francophone », au cours de laquelle les membres de la direction ont rencontré des personnalités diplomatiques, politiques et académiques, et où quelque 80 chercheuses et chercheurs venus de différents pays francophones et francophiles ont pu échanger.

### **Renforcer et faire évoluer continuellement la formation pour favoriser la réussite étudiante**

L'UQAM poursuit un processus continu de renforcement de la formation pour permettre à toutes et à tous de bénéficier du meilleur enseignement possible. Les étudiantes et étudiants tirent ainsi profit de la qualité de programmes reconnus et compétitifs :

- > Création de 11 programmes d'études, dont le DESS sur la prévention et la détection de la fraude comptable et le DESS en sciences de la vie et biopharmaceutiques;
- > Finalisation de l'évaluation décennale de huit programmes et modification majeure de six autres au cours de l'année;
- > Accompagnement soutenu des professeures, professeurs et personnes chargées de cours dans la mise en œuvre de pratiques d'enseignement en ligne par l'exploitation du numérique;
- > Accueil de la première cohorte étudiante au Campus de la Montérégie-Ouest, situé à Saint-Constant, et ajout d'une offre de formation non créditée dans les campus en région métropolitaine;
- > Plusieurs initiatives pour stimuler la poursuite des études aux cycles supérieurs, comme le lancement d'un concours de bourses visant à faire découvrir pendant une semaine une unité de recherche de l'ESG UQAM;
- > Différents projets favorisant la mise en pratique des connaissances et l'intégration professionnelle des finissantes et finissants, notamment :
  - Développement au SAC d'un modèle organisationnel pour soutenir les expériences d'engagement communauté-université offertes aux personnes étudiantes, grâce au renouvellement d'une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon;
  - Implantation d'une nouvelle clinique juridique ancrée dans la communauté et création d'un cours préparatoire aux activités cliniques à la Faculté de science politique et de droit;
  - Accompagnement dans la production d'événements et d'expositions de fin d'études – lectures publiques, commissariat d'exposition, médiation culturelle, etc. – au Centre de design.

### **Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion pour permettre la réussite de toutes et tous**

Parmi toutes les mesures permettant l'encadrement et la réussite de nos étudiantes et étudiants, celles favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion font l'objet d'une attention toute particulière de l'Université. Inclusive depuis ses origines, l'UQAM vise en effet à favoriser le plein épanouissement de toutes les personnes qui viennent s'y former. Voici les mesures prises en ce sens pour l'année 2021-2022 :

- > Déploiement de cinq grands chantiers pour une université inclusive, coordonnés par un comité-conseil au Rectorat :
  - S'unir contre le racisme;
    - S'engager dans la réconciliation avec les Premiers Peuples;
    - Agir pour l'équité et l'inclusion des personnes en situation de handicap;

- Agir pour l'équité et l'inclusion des femmes et des personnes LGBTQA2+;
- Renforcer l'accès à l'égalité en emploi;
- > Dans ce cadre :
  - Mise en œuvre du premier Plan d'action pour les Premiers Peuples;
  - Création de comités locaux sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans plusieurs facultés et départements;
  - Offre de formations personnalisées sur l'éducation inclusive aux unités académiques et administratives, pilotées par le BIRE et le Carrefour pédagogique et technopédagogique;
  - Offre de formations au personnel du Service de la prévention et de la sécurité en rapport avec les diversités sexuelles et de genre, dans le but de favoriser des interventions inclusives.

### **Évoluer dans un environnement sain et valorisant pour favoriser la réussite étudiante**

Durant l'année 2021-2022, l'UQAM a poursuivi ses actions pour proposer un environnement sain et valorisant permettant aux personnes étudiantes de bénéficier de conditions optimales pour réussir leur parcours universitaire :

- > Première édition du Mois de la reconnaissance qui fédère plusieurs activités de remerciement et de reconnaissance des personnes étudiantes, enseignantes et employées, notamment la remise des nouveaux Prix du mérite, dans le cadre d'un événement d'envergure au Centre Pierre-Péladeau;
- > Organisation d'activités et d'événements de reconnaissance ainsi que remise de prix facultaires aux personnes enseignantes, étudiantes et employées;
- > Déploiement de la campagne *Vers une communauté bienveillante*, en lien avec l'axe 2 du PASME, dans l'objectif de prévenir l'apparition de signes de détresse chez la population étudiante, entre autres par une offre de formation en premiers soins psychologiques, par le déploiement d'une « Vigie Campus » et d'une semaine thématique sur le thème de la bienveillance;
- > Déploiement de ressources supplémentaire pour répondre aux besoins en consultation des personnes étudiantes en matière de prévention et de soutien à la santé mentale;
- > Diffusion de la formation obligatoire *Ensemble pour contrer la banalisation des violences à caractère sexuel* auprès de l'ensemble de la communauté universitaire;
- > Diffusion d'une formation à l'intention des personnes en situation d'autorité sur leurs rôles et responsabilités en vertu des politiques visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel (n° 16) et sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (n° 42);
- > Réalisation d'une enquête (entrevues et sondage) relative au mieux-vivre ensemble à la Faculté des sciences de l'éducation et visant à brosser un portrait de la situation et à mobiliser les parties prenantes dans la recherche de solutions aux enjeux prioritaires déterminés;
- > Poursuite de l'ambitieux programme de travaux de rénovation des enveloppes extérieures de plusieurs bâtiments;
- > Amélioration de certains espaces pour réduire les risques de violences à caractère sexuel – lecteurs de cartes dans les toilettes, caméras de sécurité supplémentaires dans les résidences, etc.;
- > Développement et réalisation du plan directeur des espaces au Service des bibliothèques, dans le but d'offrir un emplacement novateur et ouvert sur le monde à la communauté;
- > Début des travaux de rénovation majeure des aires de restauration du pavillon Hubert-Aquin.

## **L'accessibilité au cœur de nos interventions pour la réussite étudiante**

Rendre accessible la formation universitaire à toutes et à tous est l'une des vocations de l'UQAM depuis sa fondation. Voici les réalisations dans ce domaine pour 2021-2022 :

- > Développement du PARES, dans le cadre du chantier sur la réussite du MES;
- > Octroi des premières bourses du Fonds pour les femmes en science à cinq étudiantes des cycles supérieurs qui se sont démarquées;
- > Création d'un fonds spécial à la Fondation de l'UQAM pour les dons au SAC et pour les personnes étudiantes qui intègrent cet aspect dans leur recherche;
- > Lancement de la Boîte à outils numériques, un espace web valorisant les compétences numériques et citoyennes de la communauté étudiante, dans le but de favoriser leur réussite à l'aide des ressources technologiques disponibles;
- > Ouverture d'une clinique techno permanente dans l'agora du pavillon Judith-Jasmin, qui offre un soutien technologique convivial et accessible aux personnes étudiantes;
- > Mise en œuvre d'un projet pilote de clavardage pour les personnes étudiantes au Registrariat, dans le cadre de ses activités de service à la clientèle;
- > Engagements de 20 millions de dollars à la Fondation de l'UQAM pour l'année 2021-2022.

## **Une université efficiente au point de vue organisationnel pour permettre la réussite étudiante**

Favorisant l'amélioration continue du point de vue organisationnel, l'UQAM a ainsi adopté de nouvelles pratiques au cours de 2021-2022 pour renforcer son efficience :

- > Révision du modèle de répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement au premier cycle en fonction des effectifs étudiants;
- > Transition des trois comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains et du Comité institutionnel de protection des animaux vers la plateforme Nagano qui permet le dépôt en ligne et un suivi convivial des projets;
- > Optimisation du fonctionnement de la Plateforme de communication du Registrariat (PCR) et du Portail étudiant pour faciliter le processus de traitement des dossiers de reconnaissance des acquis et des compétences, veiller à l'intégralité des documents reliés au dossier scolaire et administrer de façon plus restreinte les droits d'accès;
- > Restructuration complète du Service des entreprises auxiliaires afin d'améliorer notamment l'expérience des personnes étudiantes, des locataires de l'Université et de l'ensemble de ses usagères et usagers;
- > Efforts de mutualisation des ressources humaines intra/interfacultaire dans plusieurs facultés afin d'assurer la continuité des services aux personnes étudiantes et enseignantes.

## **De multiples partenariats et collaborations à l'international pour favoriser les échanges et la réussite étudiante**

- > Signature de nouvelles ententes DEC-BAC, notamment avec différents cégeps;
- > Développement de programmes de double diplomation avec des universités à l'international, dont avec l'Institut d'études politiques de Grenoble, l'Université de Liège et l'Université Paris-Saclay;
- > Organisation d'une mission diplomatique virtuelle en Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie, Côte d'Ivoire et Sénégal) devant entre autres favoriser la mobilité étudiante et professorale;

- > Signature d'ententes avec des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux pour la réalisation de stages;
- > Obtention d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour le développement de partenariats entre la Faculté des sciences de l'éducation et des écoles de quartier;
- > Renouvellement d'ententes avec différents partenaires pour encourager l'insertion professionnelle des finissantes et finissants dans les domaines des arts et de la culture : Écomusée du fier monde, Carrefour jeunesse-emploi Montréal, Conseil des arts de Montréal, Optica;
- > Renouvellement de l'entente-cadre avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et instauration de mécanismes de suivi devant accroître les retombées tant sur la formation que sur la recherche et la mobilisation du savoir.

## 2 – Activités de recherche en 2021-2022

Au cours des dernières années, l'UQAM a connu une croissance importante des fonds destinés à soutenir la recherche et la création, passant d'environ 50 millions de dollars en 2016-2017 à plus de 76 millions de dollars en 2021-2022.

Les chercheuses et chercheurs de l'UQAM ont ainsi reçu en 2021-2022 plus de 30 millions de dollars en subventions de recherche du Canada pour plusieurs projets d'envergure financés par les trois conseils fédéraux (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, CRSH, Institut de recherche en santé du Canada), la Fédération canadienne pour l'innovation et le programme des chaires de recherche du Canada. Au Québec, les chercheuses et chercheurs ont obtenu 12,6 millions de dollars en provenance des Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Santé, Société et culture.

Les contrats de recherche octroyés à l'UQAM se sont élevés à 9,6 millions de dollars, alors que les autres sources d'investissement en recherche ont atteint 19,6 millions de dollars. À ces montants s'est ajouté un investissement interne de 4,29 millions de dollars.

De plus, Research Infosource a accordé, cette année encore, la première place à l'UQAM au Québec en matière de financement de la recherche, dans la catégorie des universités à vocation générale (sans faculté de médecine).

L'année 2021-2022 a vu la mise sur pied du Pôle sur la ville résiliente qui positionne l'Université dans le traitement novateur des défis urbains du XXI<sup>e</sup> siècle et dans le développement de la ville de demain : verte, innovante, inclusive, humaine et ouverte sur le monde. Par ailleurs, d'importantes subventions ont été obtenues pour la création de nouvelles chaires de recherche du Canada dans les domaines du travail social, de la biologie et de la psychologie. Il faut également noter que l'Université a bénéficié d'un accord important avec la communauté franciscaine pour un legs exceptionnel de 700 livres rares et anciens publiés entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour optimiser ses ressources et contribuer au rayonnement des chercheuses et chercheurs, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion a mis en ligne le Portail de la recherche et de la création, à la fois guichet unique rassemblant les ressources en matière de recherche pour les membres de la communauté et vitrine de leurs réalisations pour l'externe. L'organisation du Printemps de la recherche et de la création a également fait rayonner les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs de l'UQAM.

Des efforts soutenus ont été faits dans les centres de diffusion pour favoriser la diffusion des savoirs. Notons la présentation de l'exposition *Françoise Sullivan. Les années 70* à la Galerie de l'UQAM, et la célébration des 98 ans de l'artiste, en compagnie de plusieurs personnalités de Montréal, suscitant un intérêt médiatique important.

Voici en bref quelques réalisations en matière de recherche, de création et de diffusion :

- > Création du Pôle sur la ville résiliente, un regroupement interdisciplinaire de chercheuses et chercheurs de l'Université, qui approfondira les enjeux de la ville de demain : verte, innovante, inclusive, humaine et ouverte sur le monde;
- > Création de l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre, en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie;
- > Création de trois nouvelles chaires de recherche du Canada par l'entremise du Fonds des leaders John-R.-Evans, ayant pour thèmes la sénescence et le développement vasculaire, la consommation de substances psychoactives des personnes de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que la modulation hormonale des fonctions cognitives et émotionnelles;
- > Création de quatre nouvelles chaires de recherche dans les domaines de la sexologie développementale, de la réussite éducative, des pratiques muséales ainsi que de la toxicomanie et de la santé mentale;
- > Accord historique avec la communauté franciscaine pour un legs exceptionnel de 700 livres rares et anciens publiés entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle;
- > Refonte du Portail de la recherche et de la création qui constitue un guichet unique de ressources et de services aux membres de la communauté ainsi qu'une vitrine pour leurs réalisations;
- > Bonification de la plateforme « Envisagez la recherche » de l'ESG UQAM, permettant de référencer les offres de projets de recherche financés afin que les personnes étudiantes puissent trouver une direction de recherche;
- > Mise à contribution notoire de l'expertise des chercheuses et chercheurs de l'Université dans l'espace médiatique, dans le contexte de la guerre en Ukraine et de la pandémie de COVID-19;
- > Présentation de l'exposition *Françoise Sullivan. Les années 70* à la Galerie de l'UQAM et célébration des 98 ans de l'artiste, en compagnie de plusieurs personnalités de Montréal;
- > Consultation des facultés, des services et des comités éthiques dans le but d'établir une stratégie de gestion des données de recherche;
- > Lancement de chantiers sur la révision du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) et sur l'analyse des frais indirects de la recherche, dans le but d'améliorer les pratiques de soutien au Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion;
- > Mise en place d'une équipe en soutien à la valorisation des innovations du corps professoral dans la foulée de la création d'Axelys par le gouvernement du Québec, un organisme visant à accélérer le développement et le transfert d'innovations à haut potentiel issues de la recherche publique.

La liste des programmes de recherche aux cycles supérieurs est présentée aux pages suivantes.

**Tableau 1 : Programmes de recherche aux cycles supérieurs actifs au trimestre d'automne 2022**

Cycles	Programmes	Codes
<b>ESG UQAM</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise ès sciences de la gestion (marketing numérique, projet)	1981
	Maîtrise ès sciences de la gestion (responsabilité sociale environnementale, projet)	1935
	Maîtrise ès sciences de la gestion (gestion des opérations, mémoire)	1769
	Maîtrise ès sciences de la gestion (développement organisationnel, projet)	1947
	Maîtrise ès sciences de la gestion (développement organisationnel, mémoire)	1767
	Maîtrise ès sciences de la gestion (gestion des opérations, projet)	1949
	Maîtrise ès sciences de la gestion (gestion internationale, mémoire)	1766
	Maîtrise ès sciences de la gestion (gestion internationale, projet)	1936
	Maîtrise ès sciences de la gestion (innovation sociale, projet)	1948
	Maîtrise ès sciences de la gestion (innovation sociale, mémoire)	1768
	Maîtrise ès sciences de la gestion (management, projet)	1933
	Maîtrise ès sciences de la gestion (management, mémoire)	1763
	Maîtrise ès sciences de la gestion (marketing numérique, mémoire)	2381
	Maîtrise ès sciences de la gestion (marketing, mémoire)	1762
	Maîtrise ès sciences de la gestion (marketing, projet)	1932
	Maîtrise ès sciences de la gestion (responsabilité sociale environnementale, mémoire)	1765
	Maîtrise ès sciences de la gestion (ressources humaines, mémoire)	1761
	Maîtrise ès sciences de la gestion (ressources humaines, projet)	1931
	Maîtrise ès sciences de la gestion (stratégie, projet)	1934
	Maîtrise ès sciences de la gestion (stratégie, mémoire)	1764
	Maîtrise en comptabilité, contrôle, audit (avec mémoire)	3026
	Maîtrise en développement du tourisme (avec mémoire)	3045
	Maîtrise en économie	3424
	Maîtrise en économie (économie financière)	3524
	Maîtrise en études urbaines (avec mémoire)	3854
	Maîtrise en études urbaines (avec stage de recherche)	3855
	Maîtrise en gestion de projet (avec mémoire)	3183
	Maîtrise ès sciences (technologies de l'information – stage ou travail dirigé)	1759
	Maîtrise ès sciences (technologies de l'information – mémoire)	1758
3 <sup>e</sup>	Doctorat en études urbaines (études touristiques)	1896
	Doctorat en administration	3451
	Doctorat en économie	3747
	Doctorat en études urbaines	3895

Cycles	Programmes	Codes
<b>Faculté de communication</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en communication (communication internationale et interculturelle)	1679
	Maîtrise en communication (études médiatiques)	1779
	Maîtrise en communication (jeux vidéo et ludification)	1979
	Maîtrise en communication (médias sociaux numériques)	1879
	Maîtrise en communication	3479
	Maîtrise en communication (cinéma et images en mouvement)	3179
	Maîtrise en communication (média expérimental)	3279
3 <sup>e</sup>	Doctorat en communication	1634
<b>Faculté de science politique et de droit</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en droit (droit du travail) (avec mémoire)	1617
	Maîtrise en droit (droit et société) (avec mémoire)	1627
	Maîtrise en droit (droit international et politique internationale) (travail dirigé)	1661
	Maîtrise en droit (droit international) (avec mémoire)	1618
	Maîtrise en science politique (politique internationale/droit international) (travail dirigé)	1691
	Maîtrise en science politique (avec mémoire)	1997
3 <sup>e</sup>	Doctorat en droit	3033
	Doctorat en science politique	3555
<b>Faculté des arts</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en arts visuels et médiatiques (recherche-intervention)	1893
	Maîtrise en danse (création)	1801
	Maîtrise en danse (recherche)	1802
	Maîtrise en design de l'environnement (recherche)	1604
	Maîtrise en théâtre	3078
	Maîtrise en arts visuels et médiatiques (création)	3574
	Maîtrise en études littéraires	3436
	Maîtrise en histoire de l'art	3163
3 <sup>e</sup>	Doctorat interdisciplinaire en études sémiotiques	2250
	Doctorat en études et pratiques des arts	3761
	Doctorat en études littéraires	3750
	Doctorat en histoire de l'art	3796
	Doctorat en muséologie, médiation, patrimoine	3122
<b>Faculté des sciences</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en mathématiques (didactique des mathématiques) (avec mémoire)	1989
	Maîtrise en mathématiques (mathématiques actuarielles et financières) (avec mémoire)	1912

Cycles	Programmes	Codes
	Maîtrise en mathématiques (statistique) (avec mémoire)	1984
	Maîtrise en sciences de l'activité physique	1799
	Maîtrise en sciences de l'atmosphère	1812
	Maîtrise en sciences de l'environnement (avec mémoire)	1852
	Maîtrise en biochimie	3056
	Maîtrise en biologie	3440
	Maîtrise en chimie	3411
	Maîtrise en informatique	3281
	Maîtrise en informatique (bio-informatique)	2283
	Maîtrise en informatique (intelligence artificielle)	2284
	Maîtrise en informatique (systèmes électroniques)	2282
	Maîtrise en mathématiques (informatique mathématique)	3785
	Maîtrise en mathématiques (mathématiques fondamentales)	3783
	Maîtrise en sciences de la Terre	3405
3 <sup>e</sup>	Doctorat en biochimie	3814
	Doctorat en biologie	3805
	Doctorat en chimie	3554
	Doctorat en informatique	3121
	Doctorat en informatique (systèmes électroniques)	2222
	Doctorat en informatique cognitive	3560
	Doctorat en mathématiques	3673
	Doctorat en sciences de la Terre et de l'atmosphère	3141
	Doctorat en sciences de l'environnement	3583
<b>Faculté des sciences de l'éducation</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en counseling de carrière (recherche-intervention)	1755
	Maîtrise en éducation (recherche, didactique)	1871
	Maîtrise en éducation (recherche, éducation et formation des adultes)	1872
	Maîtrise en éducation (recherche, éducation et formation spécialisées)	1873
	Maîtrise en éducation (recherche, éducation et pédagogie)	1874
	Maîtrise en didactique des langues	3123
3 <sup>e</sup>	Doctorat en éducation	3666
<b>Faculté des sciences humaines</b>		
2 <sup>e</sup>	Maîtrise en histoire	1653
	Maîtrise en sociologie (avec mémoire)	1828
	Maîtrise en géographie (avec mémoire)	3269
	Maîtrise en linguistique	3431
	Maîtrise en philosophie	3542
	Maîtrise en science, technologie et société (avec mémoire)	3117
	Maîtrise en sciences des religions	1548

Cycles	Programmes	Codes
	Maîtrise en sciences des religions (études sur la mort)	1549
	Maîtrise en sexologie (recherche-intervention – avec mémoire)	2218
	Maîtrise en travail social (mémoire de recherche)	1846
	Maîtrise en travail social (mémoire d'intervention)	1847
3 <sup>e</sup>	Doctorat en histoire	1730
	Doctorat en philosophie	1958
	Doctorat en travail social	1506
	Doctorat en linguistique	3662
	Doctorat en psychologie (profil recherche)	3091
	Doctorat en psychologie (profil professionnel)	3191
	Doctorat en psychologie (profil scientifique-professionnel)	3291
	Doctorat en science, technologie et société	3217
	Doctorat en sciences des religions	3678
	Doctorat en sexologie	1595
	Doctorat en sociologie	3486
	Doctorat interdisciplinaire en santé et société	2350

---

## Règles budgétaires applicables pour 2021-2022

Voici la liste des règles budgétaires demandées par le MES et applicables à l'UQAM :

- > Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (règle budgétaire 2.1.15);
- > Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation et en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.22.1);
- > Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (règle budgétaire 2.1.22.3);
- > Soutien financier aux étudiants aux cycles supérieurs en sciences de l'éducation – Soutien financier aux étudiants en études doctorales en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.32.1).

Il est à noter que les règles budgétaires suivantes ne s'appliquent pas à l'UQAM. Il n'y aura donc pas de reddition de comptes à ce sujet de notre part :

- > Missions particulières (règle budgétaire 1.2.1);
- > Mission des établissements en région (règle budgétaire 1.2.3);
- > Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Bonification du financement de la formation (règle budgétaire 2.1.10.1);
- > Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Coordination des stages (règle budgétaire 2.1.10.3);
- > Soutien aux stages en pratique sage-femme (règle budgétaire 2.1.24);
- > Créneaux d'expertise – Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de deuxième cycle en génie et les retenir (règle budgétaire 2.1.27.3);
- > Formation médicale (règle budgétaire 2.1.31).

## 1 – Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (règle budgétaire 2.1.15)

Ce rapport dresse le bilan de la gestion et du développement du dossier de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) à l'UQAM, de mai 2021 à la fin avril 2022. Il fait état :

- > De l'utilisation de la subvention reçue dans le cadre de la règle budgétaire 2.1.15;
- > Du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de services en RAC;
- > Des faits saillants des activités réalisées par la conseillère en RAC et de leurs retombées;
- > Des difficultés éprouvées et des solutions mises de l'avant pour y faire face;
- > Des enjeux prévisibles pour les prochaines années en matière d'accessibilité, d'équité et de transparence des processus et des services de RAC.

**Tableau 2 : Utilisation de la subvention reçue en 2021-2022**

Subvention reçue	244 431,00 \$
Ressource consacrée à la RAC (salaire annuel avec avantages sociaux)	90 906,30 \$
Personnel de direction (encadrement de la ressource, conduite des dossiers, concertation interservices; salaire et avantage sociaux; 333,25 h)	31 904,80 \$
Accompagnement, collaboration, formation et information du personnel enseignant et professionnel des facultés (salaires et avantages sociaux [estimation]; 1960 h)	121 943,86 \$
Total des coûts directement liés à la RAC en 2021-2022	244 754,95 \$

### 1.1 Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de services de RAC – mise en contexte et limites des données disponibles

À l'UQAM, la RAC est décentralisée dans les directions de programmes qui reçoivent les demandes d'information, accompagnent les étudiantes et étudiants dans la constitution de leurs dossiers, analysent le tout et rendent leur décision. Une fois cette phase initiale terminée, le Registrariat effectue une vérification réglementaire et enregistre les RAC conformes au dossier étudiant. Ces processus sont partiellement informatisés, ce qui ne permet pas d'évaluer de manière précise le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de services de RAC.

Les données sont établies à partir des RAC versées au dossier étudiant. Nos systèmes ne nous permettent actuellement pas de déterminer combien d'étudiantes et d'étudiants ont été informés et guidés dans une démarche sans finalement déposer leur dossier ou vu leur demande être refusée par leur direction de programme. Les données présentées dans cette section représentent donc uniquement le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont effectué la démarche avec succès.

Puisque nos règlements des études distinguent plusieurs formes de RAC, voici quelques définitions qui permettent de mieux comprendre la portée de chacune d'elles :

- > **Exemption** – soustraire l'étudiante ou l'étudiant à l'obligation de suivre un ou des cours de son programme;
- > **Intégration** – reconnaître que certaines activités de l'étudiante ou l'étudiant, antérieures à son admission dans le programme, lui ont permis de satisfaire à des exigences de ce dernier;
- > **Transfert** – transférer au dossier de l'étudiante ou l'étudiant les résultats de cours déjà réussis dans un programme de l'Université dont cette personne est diplômée;
- > **Report** – porter au dossier de l'étudiante ou l'étudiant, avec son résultat, un cours de son programme réussi antérieurement dans un autre programme non terminé; le report sera également utilisé administrativement pour permettre une sortie de programme en cours de cheminement;
- > **Substitution** – porter au dossier de l'étudiante ou l'étudiant, en remplacement d'un cours obligatoire ou optionnel prévu à son programme, les crédits et le résultat obtenus dans un autre cours de niveau universitaire (que ce cours ait été suivi dans le cadre d'un programme réussi ou non); la substitution peut être de nature purement administrative (une nouvelle version d'un même cours du programme) ou le résultat d'un réel exercice d'adéquation de contenus, requérant une analyse de la part de la direction du programme (substitutions particulières, ententes interuniversitaires, échanges étudiants).

Par ailleurs, il faut savoir qu'en raison de contraintes techniques la substitution n'est pas représentée dans le tableau 2.

Cela dit, la plateforme de communication du Registrariat (PCR) nous permet d'obtenir certaines données concernant les substitutions, mais il est pour le moment impossible d'obtenir les statistiques précises liées aux substitutions dites administratives.

## 1.2 Résultats pour 2021-2022

### Exemption, transfert et report

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants dont le dossier comporte une inscription pour au moins un type de RAC (outre la substitution) est de 4893 pour l'année 2021-2022, alors qu'il était de 5245 en 2020-2021. Les données présentées dans le tableau 3 regroupent pour leur part les services rendus (activités et cours reconnus) en RAC par trimestre, ventilés par types. Une étudiante ou un étudiant étant susceptible de solliciter ces services plusieurs fois au cours d'une même année (notamment lorsque plusieurs cours font l'objet d'une demande), les données du tableau 3 excèdent donc le total de 4893 dossiers uniques.

### Substitution

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants dont le dossier comporte une inscription pour au moins une substitution requérant une analyse de contenu est de 15 134 pour l'année 2021-2022. Ces étudiantes et étudiants se seront prévalus d'un total de 29 454 substitutions nécessitant une analyse du contenu (source : PCR, 2022).

Voir le tableau 3 présenté à la page suivante.

**Tableau 3 : Ventilation historique par trimestre et par forme de RAC – services rendus en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022**

Trimestres et formes de RAC	Été			Automne			Hiver			TOTAL GÉNÉRAL		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021	2022	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Exemption	116	115	130	4542	4595	4600	1254	1563	1253	5912	6273	5983
Intégration	19	20	3	66	57	46	16	21	13	101	98	62
Report	1862	1367	1214	10 385	9091	9368	4789	5868	4994	17 036	16 326	15 576
Transfert	222	267	336	6610	5774	6389	3366	4659	2518	10 198	10 700	9243
<b>TOTAL</b>	<b>2219</b>	<b>2219</b>	<b>1683</b>	<b>21 603</b>	<b>19 517</b>	<b>20 403</b>	<b>9425</b>	<b>12 111</b>	<b>8778</b>	<b>33 247</b>	<b>33 397</b>	<b>30 864</b>

Source : Bureau de la recherche institutionnelle, septembre 2022

### 1.3 Faits saillants des activités de la conseillère en RAC

Les activités liées au poste de conseillère en RAC ont été marquées par un changement de titulaire du dossier à deux reprises en l'espace de quelques mois dans la dernière année. De plus, la pandémie de COVID-19 a également eu une incidence certaine sur ces activités, entre autres quant à leur rythme de réalisation. Par exemple, celles rattachées aux comités externes ont recommencé pleinement uniquement au début de 2022.

L'essentiel des activités réalisées par la conseillère en RAC et de leurs retombées est décliné dans les paragraphes suivants.

#### Collaborations à l'extérieur de l'UQAM

Pour le maintien et le développement des connaissances en RAC qui évoluent constamment et pour assurer une coordination interétablissements, la conseillère s'est impliquée dans les comités et groupes suivants :

- > Groupe de réflexion et d'action sur la RAC | Réseau de l'UQ;
- > Communauté des conseillères et conseillers en RAC de l'UQ | Réseau de l'UQ;
- > Communauté interuniversitaire des conseillères et conseillers en RAC (extrascolaire) | Bureau de coopération interuniversitaire.

#### Création d'une communauté de pratique pour les RAC à l'UQAM

- > Il y a tout d'abord eu une analyse des besoins pour le développement d'une communauté de pratique liée à la RAC.
- > Dans une volonté de développement collaboratif des processus liés à la RAC, des responsables en RAC ont été déterminés par les vice-doyennes et vice-doyens aux études pour chacune des facultés, en janvier 2022. La conseillère en RAC a par la suite rencontré individuellement ces personnes pour évaluer leurs besoins en ce qui a trait à la RAC, mais plus particulièrement leurs doléances face aux processus et règlements actuels.
- > Une communauté de pratique reliée à la RAC devrait avoir les retombées suivantes :
  - Diffuser le savoir entre les participantes et participants.
  - Favoriser l'émergence de solutions communes face à des besoins distincts de manière collaborative par une participation active et sur une base volontaire.

- Maximiser la compréhension des enjeux organisationnels et privilégier les idées collaboratives – offrir un soutien à l’organisation d’initiatives ou de projets interéquipes.
- Développer l’expertise et les compétences organisationnelles quant à un sujet précis et encourager la création et la diffusion de gabarits, standards, exemples rapidement réutilisables par toutes et tous. (Source : Plateforme de soutien à la transformation des technologies de l’information de l’UQAM; <https://ouvert.dev.uqam.ca/communautes-de-pratique/a-propos-des-communautes-de-pratique>)

## 1.4 Développements informatiques du processus de traitement – exemption

### Participation au développement de la gestion informatique des RAC au dossier étudiant

Les équipes du Portail étudiant, de la PCR et du projet SIGÉ (système d’information de gestion des études) doivent collaborer étroitement pour bonifier le processus de traitement d’une demande de RAC par une étudiante ou un étudiant, ce qui apportera les retombées suivantes :

- > Amélioration des services aux étudiantes et étudiants en accroissant l’accessibilité à la RAC, en harmonisant et en simplifiant la démarche actuelle;
- > Contribution au recrutement, à la rétention et à la motivation des étudiantes et étudiants en leur fournissant un parcours optimisé;
- > Simplification et amélioration des processus pour les personnels de l’Université impliqués (Registrariat, Bureau des études et directions de programmes);
- > Accroissement de l’équité, de la transparence et de la cohérence dans le traitement des demandes avec un outil de référence évolutif pour les responsables de l’analyse et un outil d’estimation pour les candidates, candidats, étudiantes et étudiants;
- > Amélioration de la qualité des données recueillies.

La participation à ce développement se décline en plusieurs étapes et avec plusieurs partenaires. Voici les étapes qui ont été effectuées à ce jour pour ce projet :

- > Évaluation du processus de traitement des demandes de RAC avec l’équipe du Registrariat – dossiers universitaires;
- > Analyse des besoins des facultés auprès des responsables de la RAC de chacune d’entre elles;
- > Évaluation des besoins étudiants liés au dépôt d’une demande de RAC avec les équipes de la PCR et du Portail étudiant;
- > Analyse des besoins liés à la tenue d’une base de données concernant les RAC de type « exemption » avec l’équipe du projet SIGÉ;
- > Collaboration à la modification du processus de transmission des demandes de RAC;

Analyse et réflexion concernant la création d’une base de données intégrant les relations de type « exemption » entre deux cours universitaires ayant été approuvées préalablement en matière académique et administrative.

La mise en place d’une base de données des RAC de type « exemption » devrait avoir les retombées suivantes :

- > Amélioration des services aux personnes étudiantes en simplifiant le processus de traitement;
- > Documentation des décisions académiques en lien avec la reconnaissance d'une relation d'exemption entre deux cours universitaires;
- > Équité entre les différentes demandes étudiantes.

## 1.5 Règlements

### **Rôle-conseil sur la modification de programmes d'études, des règlements académiques ou sur l'application et l'interprétation des règlements des études en lien avec la RAC**

Analyser, réfléchir et prodiguer des conseils, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe du Bureau des études et parfois du Registrariat et du Service des affaires juridiques, sur des questions en lien avec la RAC et son cadre réglementaire. Les résolutions de cas complexes permettent de mieux comprendre les limites des règles établies, de développer et d'entretenir des contacts avec le monde universitaire et, éventuellement, de faire évoluer les règlements et pratiques.

## 1.6 Protocole d'ententes DEC-BAC

### **Rôle-conseil pour le développement d'ententes DEC-BAC**

Produire des documents d'information sur les différents types d'articulation DEC-BAC, accompagner les directions de programmes souhaitant développer des ententes quant aux éléments à préciser avec les partenaires, aux balises conférées par les règlements et à la gestion des opérations pour la mise en œuvre de celles-ci. Le partenariat avec les cégeps est bénéfique pour l'arrimage de la formation collégiale et universitaire, et stratégique pour le recrutement étudiant.

### **Inventaire annuel des ententes DEC-BAC des facultés**

Produire une synthèse recensant les diverses ententes et déposer ces dernières sur un outil collaboratif pour qu'elles soient accessibles aux personnes en faisant la promotion et à celles participant au développement de la PCR.

Mise à jour de l'information sur le site web du Registrariat traitant de la RAC et promotion des ententes DEC-BAC

Mettre à jour continuellement les renseignements du site web destinés aux personnes étudiantes afin de répondre à l'obligation de promotion des ententes DEC-BAC, mais également pour que l'information officielle reflète la réalité.

### **Révision des outils administratifs soutenant la création de protocoles d'ententes DEC-BAC – en collaboration avec la Faculté des sciences**

Évaluer et réviser l'ensemble des ententes DEC-BAC de la Faculté des sciences. Un projet ayant pour objectif la conception d'outils administratifs permettant un meilleur soutien auprès des directions de programmes dans la création d'ententes DEC-BAC a été amorcé et se poursuivra jusqu'à la fin du trimestre d'automne 2022.

## 1.7 Difficultés éprouvées et solutions mises de l'avant

Les dernières années ont été marquées par une évolution des perceptions et des pratiques liées à la RAC. Les difficultés et les solutions mises de l'avant dans ce rapport s'inscrivent dans ce contexte afin de permettre un développement optimisé du dossier.

### Règlements et principes de la RAC

Les comités, associations et groupes de travail liés à la RAC tendent à établir un dialogue dans l'optique de faire évoluer les mentalités et les pratiques. La littérature universitaire en lien avec la RAC met davantage de l'avant l'évaluation des compétences acquises et des objectifs d'apprentissage atteints plutôt que l'importance de la performance de l'étudiante ou l'étudiant. Les règlements actuels ne permettent pas toujours cette souplesse, et le traitement des demandes ne peut ainsi pas systématiquement refléter ces nouvelles approches de la RAC.

D'autre part, un grand nombre de difficultés a trait aux diverses pratiques en matière de RAC, qui varient selon les besoins et exigences des diverses disciplines (stages, ordres professionnels, etc.). Celles-ci se transformant à des rythmes différents, plusieurs cas de figure ne trouvent pas toujours écho dans les règlements des études et nécessitent une analyse plus fine des circonstances pour assurer l'équité dans l'application des règlements et la rigueur pédagogique des décisions. Ces situations sont alors documentées et discutées entre plusieurs services, représentantes et représentants académiques, menant parfois à l'évolution des règlements ou au changement de certaines pratiques.

### Données liées à la RAC

Les systèmes de gestion représentent un autre enjeu puisque plusieurs activités ne sont pas entièrement automatisées, ce qui implique des retards dans la transmission d'informations entre les différents acteurs et actrices, et, par ricochet, dans le traitement des demandes. De plus, ceux-ci ne permettent pas d'obtenir des données pointues quant aux services prodigués en RAC. La poursuite du développement informatique de nos systèmes d'information et de gestion reste donc une priorité.

Pour demeurer à la fine pointe de l'actualité et des développements en RAC, il est crucial que l'UQAM se concerte avec les autres établissements universitaires et organismes du milieu. C'est pourquoi l'UQAM est membre de plusieurs groupes et tables d'échange, et prend part activement aux divers événements liés à la RAC.

Finalement, un défi de taille pour l'évolution de la RAC consiste à sensibiliser davantage de personnes (enseignantes et non) à ses retombées positives. Le manque de données sur ces dernières en ce qui a trait au cheminement pédagogique ainsi que de ressources pour concevoir des outils d'analyse rigoureux nuit à sa crédibilité auprès du corps enseignant. Ainsi, la collaboration avec les équipes du Portail étudiant, de la PCR et du projet SIGÉ permettra d'améliorer nos pratiques et outils, de les baser davantage sur des fondements théoriques et d'enrichir la compréhension mutuelle des enjeux de la RAC.

## **1.8 Enjeux prévisibles**

### **Communication de l'information**

Sur le plan de l'accessibilité, les enjeux sont de s'assurer que chaque étudiante et étudiant a accès à l'information complète sur la RAC et la possibilité d'en bénéficier peu importe son programme ou sa faculté d'attache (dans la mesure du possible, en vertu de la discipline et des règles d'accès à la profession ciblée). Aussi, nous nous efforçons d'améliorer l'information disponible en ligne et de développer nos outils informatiques pour faciliter le traitement des demandes, tant pour les étudiantes et étudiants que pour le personnel des facultés et services.

### **Équité et transparence**

Pour les enjeux relatifs à l'équité et la transparence, qui s'évaluent notamment par la constance et la prévisibilité des décisions rendues, pour que toutes et tous puissent bénéficier d'un traitement analogue, nous croyons toujours essentiel de constituer un répertoire des décisions comme outil de référence pour les directions de programmes, mais également comme outil d'estimation pour les personnes étudiantes, actuelles et futures, qui s'informeront sur leurs possibilités de RAC. Le développement de cet outil fait partie du projet informatique en cours depuis 2017-2018 et qui se poursuivra.

### **Gestion du changement – traitement des RAC**

Les développements informatiques liés au traitement des demandes de RAC entraîneront des modifications dans les processus actuels. En effet, l'ensemble des parties prenantes aura à apprivoiser certains changements dans leur manière de traiter les demandes de RAC, ce qui nécessitera formation, soutien et encadrement de la part de la conseillère en RAC et de l'équipe du Registrariat – dossiers universitaires.

### **Révision des règlements liés à la RAC**

L'évolution des mentalités en regard des RAC requiert une révision des règlements. Il importe, entre autres, d'intégrer les protocoles d'ententes DEC-BAC au Règlement des études de premier cycle (n° 5). Il sera essentiel de tenir compte de la réalité du terrain en ce qui concerne le traitement des RAC, mais également de l'évolution de ses différentes approches dans la littérature et le milieu universitaires.

## **Conclusion**

Ce bilan démontre que la RAC occupe une place importante au cœur de la mission académique, tant du côté de l'enseignement que de la recherche, mais qu'elle gagne encore à être connue pour accroître son accessibilité et maximiser ses retombées, tant pour la population étudiante que pour l'établissement. La conseillère en RAC, dont le rôle se précise de plus en plus, contribue à sensibiliser les personnes aux valeurs d'accessibilité, d'équité et de transparence, et à documenter les perceptions et besoins de chacune et chacun, ce qui est essentiel pour la priorisation des futurs développements.

Le défi sera d'enregistrer tous ces savoirs dans la mémoire organisationnelle pour les traduire en outils de référence adaptés à l'usage des différentes et différents destinataires, et de garantir qu'ils peuvent y avoir recours au moment opportun, assurant ainsi la pérennité et la qualité des services offerts en RAC.

## 2 – Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.22.1)

L'UQAM a reçu, en novembre 2021, une subvention conformément à la mesure 2.1.22.1 mentionnée ci-dessus du document Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – année universitaire 2021-2022, volet 1.

### Objectifs – projets inédits en sciences de l'éducation

Tout comme la mouture précédente, l'objectif du volet 1 est notamment de permettre aux établissements de se doter de mécanismes visant l'amélioration de la formation des maîtres, de bonifier les services dispensés par les facultés d'éducation et de revoir les programmes de formation à l'enseignement en fonction du nouveau référentiel de compétences.

Une première somme de 600 000 \$ a été annoncée dans le document *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* de juin 2021 et bonifiée lors du dépôt de la révision en décembre 2021. Au total, le budget réservé dans cette mesure s'élève à 1 088 807 \$.

### Priorités retenues pour 2021-2022

D'abord, la Faculté des sciences de l'éducation a poursuivi les différents projets amorcés au cours de l'année précédente en apportant une aide à **la promotion d'activités, au soutien des étudiantes et étudiants, au développement des programmes en enseignement**. En raison des enjeux relatifs à la pandémie, un appui a également été poursuivi **pour l'adaptation des pratiques et des mécanismes de gestion de placement des étudiantes et étudiants**, de même que **pour la coordination et la réalisation des activités de formation pratique**.

De plus, les travaux liés à **l'implantation du Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante** se sont intensifiés. Chapeauté par **le vice-doyen aux études et le Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE)**, un éventail d'activités, de collaborations, de codéveloppements a été démarré afin de répondre aux attentes du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Un suivi et un accompagnement ont été maintenus pour **coordonner les travaux en cours et émergents au sein des facultés, entre ces dernières**, ainsi que ceux développés par les **différentes directions de programmes**. Pour ce faire, il a été requis de faire l'embauche de ressources professionnelles pour soutenir les directions de programmes et les facultés, avec la bonification de la mesure annoncée (488 807 \$) en décembre 2021.

### Indicateurs de reddition de compte

Dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, les renseignements suivants sont attendus :

- > Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant réalisé des stages au cours de l'année universitaire visée;
- > Nombre de ressources embauchées et titres.

Au cours de l'année universitaire visée, **3377 étudiantes et étudiants ont réalisé un stage** dans le cadre d'un programme de formation à l'enseignement de premier et de deuxième cycles à l'UQAM.

**Tableau 4 : Nombre de ressources embauchées et titres**

Nbre de ressources	Titres	Facultés ou entité	Mandats
1	Agente ou agent de recherche et de planification	Éducation	Soutien et coordination des activités relatives aux obligations du CAPFE – CPFE (tous les programmes) et soutien au président du CPFE
1	Agente ou agent de recherche et de planification	Éducation	Coordination des projets de développement pédagogique des programmes (toutes les unités)
1	Agente ou agent de recherche et de planification/coordonnatrice ou coordonnateur	Éducation	Soutien aux directions de programmes de formation à l'enseignement et aux assistantes à la gestion des études à la Faculté des sciences de l'éducation
1	Coordonnatrice ou coordonnateur	Bureau de la formation pratique	Soutien à la direction du Bureau de la formation pratique (tous les programmes)
2	Assistants ou assistantes à la gestion des études	Éducation	Ressource additionnelle en soutien au nouveau profil du programme à temps partiel en éducation préscolaire et primaire ainsi qu'aux autres programmes en croissance
2	Agentes ou agents d'information	Éducation	Coordination de projets relatifs au recrutement et à la promotion des programmes de formation à l'enseignement de la Faculté des sciences de l'éducation
1	Agente ou agent de recherche et de planification	Arts	Soutien et coordination des activités relatives aux obligations du CAPFE – programmes en enseignement des arts (5)
1	Agente ou agent de recherche et de planification	Arts	Soutien et coordination des activités relatives aux obligations du CAPFE – programmes en enseignement des arts (5)
0,4	Agente ou agent de recherche et de planification	Arts	Soutien à l'amélioration de la formation pratique – programmes en enseignement des arts (5)
0,4	Agente ou agent d'information	Arts	Coordination de projets relatifs au recrutement et à la promotion des programmes en enseignement des arts

À ces embauches s'ajoute l'ensemble des coûts associés aux **libérations professorales** pour assumer des mandats additionnels pour la coordination des travaux inter/transprogrammes ainsi que pour la coordination et le suivi des travaux de leur équipe programme. Ces activités ont également nécessité la **libération de chargées et chargés de cours, coordonnatrices et coordonnateurs de stages ainsi que l'engagement d'auxiliaires d'enseignement** recrutées et recrutés dans le **bassin d'étudiantes et d'étudiants de premier et de deuxième cycles de l'Université.**

**Tableau 5 : Suivi budgétaire 2021-2022**

<b>Projets inédits en éducation – budget 2021</b>			
	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Sommes à engager</i>	<b>TOTAL</b>
<b>Bonification des services</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel professionnel</li> <li>• Personnel technique</li> <li>• Personnel de bureau</li> </ul>	985 912,74 \$	34 644,52 \$	
<b>Projets de déploiement – équipes pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégrèvement des directions de programmes ou des professeures et professeurs responsables de projets de développement</li> <li>• Libération des chargées et chargés de cours</li> </ul>	68 249,74 \$		
	1 054 162,48 \$	34 644,52 \$	1 088 807 \$

Le financement alloué pour ce volet s'élevait à **1 088 807 \$.**

### 3 – Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (règle budgétaire 2.1.22.3)

Pour l'UQAM, l'enveloppe budgétaire totalise **896 817 \$** en 2021-2022.

Les projets ont été sélectionnés sur la base de leur cohérence avec les Orientations stratégiques de la recherche et de la création dont s'est dotée l'UQAM en 2020. Ce document sert de guide décisionnel en ce qui a trait au développement à travers les six grands pôles stratégiques déterminés et dans lesquels l'UQAM compte continuer d'innover et de rayonner.

Pionnière en sciences de l'environnement, l'UQAM a à cœur de poursuivre ses actions sur les enjeux sociétaux que représentent l'environnement et les changements climatiques, et de soutenir les initiatives permettant de contribuer au développement avec le milieu et avec les collectivités locales, régionales et nationales. Dans cette perspective, il a été décidé d'allouer presque la moitié de la subvention aux initiatives s'intégrant dans le pôle stratégique *Enjeux territoriaux et défis environnementaux*. Ceci correspond, en grande partie, à des projets de MixCité, un carrefour en innovation ouverte du Pôle sur la ville résiliente de l'UQAM, qui a pour vocation d'approfondir la recherche, tout en répondant activement aux préoccupations des partenaires sur des enjeux en lien avec la résilience urbaine.

Le montant restant a été réparti pour soutenir des initiatives d'entrepreneuriat à incidence sociale qui s'inscrivent dans la droite ligne de pensée des pôles stratégiques *Santé et mieux-être* et *Identité(s), culture(s) et société(s)* des Orientations stratégiques de la recherche et de la création.

Les projets déterminés sont présentés dans le tableau suivant qui inclut une courte description, le nom de l'entreprise partenaire, le montant total du financement octroyé par cette dernière ainsi qu'une ventilation des sommes utilisées. La dernière colonne détaille le montant provenant de la subvention de même que son utilisation en dépenses réelles et sommes engagées.

**Tableau 6 : Projets déterminés pour 2021-2022**

Titre et description des projets	Partenaires	Financement reçu et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)	Appariement provenant du MES et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)
<i>Projets touchant les enjeux sociétaux que représentent l'environnement et les changements climatiques</i>			
<p><b>Projets du carrefour MixCité, du Pôle sur la ville résiliente et du Campus de la transition écologique</b></p> <p>Ces trois unités ont comme dénominateur commun d'avoir à cœur le rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les actrices et acteurs du terrain afin d'explorer, de partager et d'agir sur les enjeux en lien avec les défis environnementaux. Elles constituent autant de canaux de diffusion, de sensibilisation et d'information vers les milieux preneurs.</p>	Fondation McConnell	Financement reçu : 171 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création du carrefour MixCité : 171 000 \$</li> </ul>	Montant total : 129 917 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaire et avantages sociaux d'une ressource pour la direction de programme : 120 000 \$</li> <li>▪ Événements, activités de transfert : 9 917 \$</li> </ul>
	Société du parc Jean-Drapeau	Financement reçu : 100 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grappe de bourses de stage Mitacs : 100 000 \$</li> </ul>	Montant total : 100 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds de maturation : 100 000 \$</li> </ul>
	Ville de Montréal	Financement reçu : 300 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projets de recherche en partenariat et fonds d'infrastructure de recherche : 300 000 \$</li> </ul>	Montant total : 240 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaire et avantages sociaux de deux courtières en valorisation : 215 000 \$</li> <li>▪ Dégrèvements de charges de cours : 25 000 \$</li> </ul>

Titre et description des projets	Partenaires	Financement reçu et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)	Appariement provenant du MES et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)
<i>Projets en lien avec l'entrepreneuriat, dont celui à incidence sociale, et le transfert de connaissances</i>			
<p><b>Création du Carrefour Entreprendre à impact</b></p> <p>Ce pôle de recherche, de transfert de connaissances et de cocréation sur l'entrepreneuriat ayant de l'incidence regroupe une chaire et cinq unités de recherche autour des enjeux sociaux et économiques.</p>	Cascades	<p>Financement reçu : 200 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création du carrefour : 200 000 \$</li> </ul>	<p>Montant total : 200 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaire et avantages sociaux d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur : 115 000 \$</li> <li>▪ Salaire et avantages sociaux d'une technicienne ou d'un technicien : 85 000 \$</li> </ul>
<p>Poursuite des projets de transfert d'expertise dans les organismes communautaires</p> <p>Ce projet permet le croisement entre les besoins d'organismes communautaires et l'expertise universitaire par l'engagement des étudiantes et étudiants, et par la réalisation de mandats.</p>	Fondation Lucie et André Chagnon	<p>Financement reçu : 164 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaires et avantages sociaux d'une chargée de projet : 125 000 \$</li> <li>▪ Activités de transfert : 14 000 \$</li> <li>▪ Projets étudiants : 25 000 \$</li> </ul>	<p>Montant total : 107 500 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaires et avantages sociaux d'une agente de développement des partenariats : 107 500 \$</li> </ul>

Titre et description des projets	Partenaires	Financement reçu et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)	Appariement provenant du MES et ventilation des sommes utilisées (dépenses réelles et engagements à venir)
<p><b>Projet pilote pour soutenir les unités institutionnelles à vocation de transfert (UIVT) et les chaires de recherche-innovation (CRI)</b></p> <p>Le projet vise les six unités créées ou renouvelées depuis 2021. Il consiste d'une part à développer un réseau de partenaires privés ou publics dont les contributions permettront un financement pérenne. D'autre part, ce projet pilote offre la possibilité d'un croisement entre les besoins en innovation de ces partenaires et l'expertise universitaire par la réalisation de mandats assurant une mobilisation et un transfert des connaissances vers le milieu.</p>	<p>Bourse de Montréal Ivanhoé Cambridge Fondation Butters Cascades</p>	<p>Financement reçu : 119 407 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais indirects de la recherche : 28 675 \$</li> <li>▪ Bourses : 30 000 \$</li> <li>▪ Dégrèvements de charges de cours : 24 035 \$</li> <li>▪ Salaire et avantages sociaux d'une ressource professionnelle pour le soutien à la recherche : 36 697 \$</li> </ul>	<p>Montant total : 119 400 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaires et avantages sociaux d'une agente de développement des partenariats : 119 400 \$</li> </ul>
<b>TOTAL</b>		<b>1 054 407 \$</b>	<b>896 817 \$</b>

## 4 – Soutien financier aux étudiants aux cycles supérieurs en sciences de l'éducation – Soutien financier aux étudiantes en études doctorales en sciences de l'éducation (règle budgétaire 2.1.32.1)

L'UQAM a reçu la confirmation, en mars 2022, de l'octroi de soutien financier aux cycles supérieurs en sciences de l'éducation, conformément à la mesure 2.1.32.1 mentionnée ci-dessus pour l'année 2021-2022.

### Objectifs du programme

Le programme permet d'encourager la relève professorale en sciences de l'éducation, et plus précisément dans les disciplines de la didactique et de la formation initiale des maîtres.

### Norme d'allocation

Les étudiantes et étudiants qui y sont admissibles :

- > Sont inscrits dans un programme de troisième cycle en sciences de l'éducation aux trimestres d'automne 2021 et d'hiver 2022;
- > Ont le statut de résidents du Québec;
- > S'intéressent au domaine de la didactique ou de la formation des maîtres, comme démontré par leur sujet de recherche;
- > Présentent un excellent dossier scolaire et des aptitudes marquées pour la recherche.

Au total, le nombre de bourses octroyées à l'UQAM **est de trois**.

### Sélection des candidatures

La sélection des candidates et candidats a été assumée par les membres du Sous-comité d'admission et d'évaluation du doctorat en éducation. Après délibérations, le comité d'évaluation a retenu trois lauréates. Ces dernières ont reçu la confirmation de leur nomination par leur direction de programme, le suivi du traitement et du dépôt de la bourse a été effectué par le Bureau d'évaluation et d'analyse financière, et les bourses ont été versées aux lauréates le 26 mai 2022.

### Reddition de compte

Dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, les renseignements suivants sont attendus :

- > Le nombre de bourses octroyées;
- > Le champ de spécialisation des personnes lauréates.

Voir le tableau 7 présenté à la page suivante.

**Tableau 7 : Nombre de bourses octroyées et renseignements requis**

Lauréates	Champs de spécialisation	Sujet des mémoires
1. <b>Marie-Hélène Bruyère</b>	Didactique des sciences	Utiliser le plein potentiel des visites au musée : développement d'un dispositif de formation destiné aux enseignantes et enseignants du primaire pour planifier et réaliser une visite éducative au musée de science
2. <b>Claude Quévillon</b>	Didactique des langues	Enseignement interlinguistique (anglais L1 et français L2) au secondaire : effets des connaissances métalinguistiques enseignées sur les compétences en écriture
3. <b>Rihab Saidane</b>	Didactique des langues	Effets d'un programme en conscience morphologique sur le développement du lexique orthographique chez les élèves québécoises et québécois en français langue première et les élèves tunisiennes et tunisiens en français langue seconde

---

## Annexe – Grilles d'indicateurs

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>1</sup>	
<b>Étudiant</b>															
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EETP) total	EETP	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											22 680,73	EETP 2021-2022: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2	EETP au 1er cycle	EETP												18 483,67	
3	EETP au 2e cycle	EETP												2 994,83	
4	EETP au 3e cycle	EETP												1 202,23	
5	Effectif étudiant total	n												36 073	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n												16 466	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n												10 651	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%												75,2%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n												6 911	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%												19,2%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n												2 045	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%												5,7%	
13	Effectif étudiant internationaux	n												4 169	
14	Effectif étudiant internationaux	%												11,6%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n												31	
16	Stagiaires postdoctoraux	n												168	
17	Résidents en médecine	n												0	
<b>Enseignants-chercheurs</b>															
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	81	61	60	38	51	45	45	60	37	47
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	29	31	23	22	24	19	35	18	22
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	47	32	29	15	29	21	26	25	19	25
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de															
21	l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 027	1 001	1 057	1 040	1 024	1 034	1 044	1 051	1 054	1 060
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	606	585	606	595	579	582	574	574	576	572
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	421	416	451	445	445	452	470	477	478	488
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 909	1 847	1 866	1 845	1 829	1 783	1 780	1 759	1 658	1 855
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 042	1 017	1 013	994	969	931	931	927	869	945
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	867	830	853	851	860	852	849	832	787	910
27	Nombre moyen de cours par professeur	n													
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n													
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	31,65	33,90	32,80	32,35	32,41	31,07	29,96	28,04	27,90	25,58
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	7,31	7,72	7,53	7,81	7,85	7,82	7,70	7,68	8,18	8,45
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	25,83	28,40	27,51	27,26	27,25	26,24	25,16	23,45	23,97	21,40
32	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	n.d.	45,0%	43,6%	42,6%	43,3%	43,3%	44,9%	45,3%	45,8%	48,0%	44,3%
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.d.	n.d.	n.d.	53,1%	54,7%	56,0%	55,1%	55,2%	53,7%	53,2%	52,6%	50,6%	54,1%
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	n.d.	1,3%	1,6%	1,4%	1,6%	1,6%	1,4%	1,6%	1,6%	1,4%	1,6%

Note : Les Chargés de cours avec valeur déclarée « 1 » pour le sexe sont inclus dans le total mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>1</sup>
<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>														
35	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>606</b>	<b>585</b>	<b>606</b>	<b>595</b>	<b>579</b>	<b>582</b>	<b>574</b>	<b>574</b>	<b>572</b>
36	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	99	99	99	97	91	85	89	90	88
38	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	64	60	62	62	60	58	60	59	60
39	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	38	39	41	41	36	35	35	34	34
40	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	20	22	22	21	20	22	20	22
41	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	210	205	212	206	209	213	207	203	205
42	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	34	37	35	33	37	37	38	37
43	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	13	14	15	14	14	15	15	14
44	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	121	115	119	117	114	120	109	115	115
45	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	1	0	0	0	1
46	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>421</b>	<b>416</b>	<b>451</b>	<b>445</b>	<b>445</b>	<b>452</b>	<b>470</b>	<b>477</b>	<b>478</b>
47	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	29	29	27	26	23	24	28	31
49	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	23	22	23	21	22	21	21	20
50	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	52	57	51	56	54	53	51	48
51	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	24	23	25	23	22	24	22	21
52	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	151	157	151	153	155	161	160	163
53	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	58	59	66	70	71	77	78	85	82
54	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	16	15	9	12	11	11	11
55	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	68	65	81	82	86	86	97	98	102
56	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	0	1	1	1	0
57	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 027</b>	<b>1 001</b>	<b>1 057</b>	<b>1 040</b>	<b>1 024</b>	<b>1 034</b>	<b>1 044</b>	<b>1 051</b>	<b>1 054</b>
58	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	128	128	124	117	108	113	118	117
60	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	87	83	84	85	81	80	81	80	82
61	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	92	91	98	92	92	89	88	85	87
62	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	44	44	45	47	44	42	46	42	43
63	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	358	356	369	357	362	368	368	363	368
64	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	97	93	103	105	104	114	115	123	119
65	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	26	30	30	23	26	26	26	25
66	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	189	180	200	199	200	206	206	213	217
67	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	1	1	1	1	1

## INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>p</sup>	
<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>															
68	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 042</b>	<b>1 017</b>	<b>1 013</b>	<b>994</b>	<b>969</b>	<b>931</b>	<b>931</b>	<b>927</b>	<b>869</b>	<b>945</b>
69	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	10	6	6	7	12	7	6	4
70	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	101	106	121	113	109	103	100	100	80	95
71	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	90	97	98	107	93	86	87	100	93	107
72	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	139	131	123	114	112	110	112	114	117	118
73	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	48	49	42	36	45	35	33	36	41	36
74	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	267	250	237	231	231	226	219	197	189	201
75	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	97	96	107	107	100	98	100	101	92	105
76	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	52	39	49	42	42	45	45	47	39	42
77	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	237	238	226	237	231	221	223	225	212	237
78	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
79	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>867</b>	<b>830</b>	<b>853</b>	<b>851</b>	<b>860</b>	<b>852</b>	<b>849</b>	<b>832</b>	<b>787</b>	<b>910</b>
80	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	8	7	11	6	9	6	9	8	11
81	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	31	33	29	27	31	31	30	34	35
82	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	33	31	33	38	31	33	34	33	53
83	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	116	91	101	96	99	92	107	99	93	109
84	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	88	73	94	85	77	79	79	59	61	88
85	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	221	226	207	245	245	241	247	255	220	243
86	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	219	234	229	216	216	212	210	211	209	244
87	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	28	30	27	38	42	39	35	31	30
88	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	110	106	121	109	114	115	103	100	98	117
89	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 909</b>	<b>1 847</b>	<b>1 866</b>	<b>1 845</b>	<b>1 829</b>	<b>1 783</b>	<b>1 780</b>	<b>1 759</b>	<b>1 658</b>	<b>1 855</b>
91	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	17	17	12	16	18	16	14	15
92	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	133	137	154	142	136	134	131	130	114	130
93	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	130	129	140	131	117	120	134	126	160
94	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	255	222	224	210	211	202	219	213	211	227
95	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	136	122	136	121	122	114	106	95	103	104
96	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	488	476	444	476	476	467	466	452	409	444
97	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	316	330	336	323	316	310	310	312	301	349
98	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	83	67	79	69	80	87	84	82	70	72
99	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	347	344	347	346	345	336	326	325	310	354
100	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

<sup>p</sup> Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires (avant amendements).**Notes méthodologiques, lignes 18 à 100****1. Sources de données**

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

**2. Attribution des secteurs disciplinaires**

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.

**3. Déclinaison selon le genre et total**

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

**4. Calcul des ratios étudiants par professeur**

Étant donné que l'historique des données étudiantes n'a pas été rapporté dans la grille par le MES, le siège social UQ a calculé les ratios étudiants / professeur en fonction des données étudiantes de la dernière déclaration. Ce faisant, les données étudiantes utilisées pour 2020-2021 sont des données provisoires.

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
101 <b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 875
102 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											423	
103 Sciences pures	n												945	
104 Sciences appliquées	n												319	
105 Arts	n												99	
106 Lettres	n												1 585	
107 Sciences humaines	n												1 085	
108 Education	n												153	
109 Droit	n												2 130	
110 Administration	n												136	
111 Autres	n													
112 <b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 453	
113 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											464	
114 Sciences pures	n												585	
115 Sciences appliquées	n												974	
116 Arts	n												347	
117 Lettres	n												3 674	
118 Sciences humaines	n												2 869	
119 Education	n												367	
120 Droit	n												2 806	
121 Administration	n												367	
122 Autres	n													
123 <b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 329	
124 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											887	
125 Sciences pures	n												1 530	
126 Sciences appliquées	n												1 293	
127 Arts	n												446	
128 Lettres	n												5 259	
129 Sciences humaines	n												3 954	
130 Education	n												520	
131 Droit	n												4 936	
132 Administration	n												504	
133 Autres	n													

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																							
1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022											
134 <b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 890											
135 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											48												
136 Sciences pures	n																							171	
137 Sciences appliquées	n																							53	
138 Arts	n																							210	
139 Lettres	n																							203	
140 Sciences humaines	n																							36	
141 Éducation	n																							38	
142 Droit	n																							1 194	
143 Administration	n																							937	
144 Autres	n																							0	4 895
145 <b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 895											
146 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											48												
147 Sciences pures	n																							49	
148 Sciences appliquées	n																							208	
149 Arts	n																							440	
150 Lettres	n																							640	
151 Sciences humaines	n																							318	
152 Éducation	n																							69	
153 Droit	n																							1 568	
154 Administration	n																							1 555	
155 Autres	n																							0	7 788
156 <b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 788											
157 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											96												
158 Sciences pures	n																							221	
159 Sciences appliquées	n																							261	
160 Arts	n																							650	
161 Lettres	n																							843	
162 Sciences humaines	n																							354	
163 Éducation	n																							107	
164 Droit	n																							2 762	
165 Administration	n																							2 494	
166 Autres	n																							0	

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

2e cycle - Maîtrise		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
167	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 943
168	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											121
169	Sciences pures	n												157
170	Sciences appliquées	n												53
171	Arts	n												77
172	Lettres	n												447
173	Sciences humaines	n												212
174	Éducation	n												32
175	Droit	n												789
176	Administration	n												55
177	Autres	n												
178	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 953	
179	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											112
180	Sciences pures	n												114
181	Sciences appliquées	n												174
182	Arts	n												151
183	Lettres	n												702
184	Sciences humaines	n												595
185	Éducation	n												89
186	Droit	n												876
187	Administration	n												140
188	Autres	n												
189	<b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 997	
190	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											233
191	Sciences pures	n												271
192	Sciences appliquées	n												227
193	Arts	n												228
194	Lettres	n												1 149
195	Sciences humaines	n												807
196	Éducation	n												121
197	Droit	n												1 766
198	Administration	n												195
199	Autres	n												

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
200	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	666
201	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1	
202	Sciences pures	n													
203	Sciences appliquées	n													
204	Arts	n													
205	Lettres	n													
206	Sciences humaines	n													
207	Éducation	n													
208	Droit	n													
209	Administration	n													
210	Autres	n													
211	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 247	
212	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3	
213	Sciences pures	n													
214	Sciences appliquées	n													
215	Arts	n													
216	Lettres	n													
217	Sciences humaines	n													
218	Éducation	n													
219	Droit	n													
220	Administration	n													
221	Autres	n													
222	<b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 914	
223	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											4	
224	Sciences pures	n													
225	Sciences appliquées	n													
226	Arts	n													
227	Lettres	n													
228	Sciences humaines	n													
229	Éducation	n													
230	Droit	n													
231	Administration	n													
232	Autres	n													

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Doctorat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
233	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	749
234	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											117
235	Sciences pures	n												41
236	Sciences appliquées	n												41
237	Arts	n												48
238	Lettres	n												367
239	Sciences humaines	n												23
240	Éducation	n												23
241	Droit	n												40
242	Administration	n												49
243	Autres	n												
244	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 219	
245	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											101
246	Sciences pures	n												20
247	Sciences appliquées	n												113
248	Arts	n												75
249	Lettres	n												726
250	Sciences humaines	n												84
251	Éducation	n												22
252	Droit	n												45
253	Administration	n												33
254	Autres	n												
255	<b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 969	
256	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											219
257	Sciences pures	n												61
258	Sciences appliquées	n												154
259	Arts	n												123
260	Lettres	n												1 093
261	Sciences humaines	n												107
262	Éducation	n												45
263	Droit	n												85
264	Administration	n												82
265	Autres	n												

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
266	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
267	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											
268	Sciences pures	n												
269	Sciences appliquées	n												
270	Arts	n												
271	Lettres	n												
272	Sciences humaines	n												
273	Éducation	n												
274	Droit	n												
275	Administration	n												
276	Autres	n												0
277	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59
278	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											
279	Sciences pures	n												
280	Sciences appliquées	n												
281	Arts	n												
282	Lettres	n												
283	Sciences humaines	n												
284	Éducation	n												
285	Droit	n												
286	Administration	n												
287	Autres	n												0
288	<b>Total</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76
289	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											
290	Sciences pures	n												
291	Sciences appliquées	n												
292	Arts	n												
293	Lettres	n												
294	Sciences humaines	n												
295	Éducation	n												
296	Droit	n												
297	Administration	n												
298	Autres	n												0

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
299 <b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 567	
300 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
301 Sciences pures	n														
302 Sciences appliquées	n														
303 Arts	n														
304 Lettres	n														
305 Sciences humaines	n														
306 Éducation	n														
307 Droit	n														
308 Administration	n														
309 Autres	n														
310 <b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 625		
311 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
312 Sciences pures	n														
313 Sciences appliquées	n														
314 Arts	n														
315 Lettres	n														
316 Sciences humaines	n														
317 Éducation	n														
318 Droit	n														
319 Administration	n														
320 Autres	n														
321 <b>Total<sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 295		
322 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
323 Sciences pures	n														
324 Sciences appliquées	n														
325 Arts	n														
326 Lettres	n														
327 Sciences humaines	n														
328 Éducation	n														
329 Droit	n														
330 Administration	n														
331 Autres	n														

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
332 <b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 572
333 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1	
334 Sciences pures	n												48	
335 Sciences appliquées	n												211	
336 Arts	n												68	
337 Lettres	n												210	
338 Sciences humaines	n												234	
339 Éducation	n												106	
340 Droit	n												45	
341 Administration	n												1 605	
342 Autres	n												1 044	
343 <b>Femmes</b>	n												0	0
344 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3	
345 Sciences pures	n												48	
346 Sciences appliquées	n												77	
347 Arts	n												225	
348 Lettres	n												440	
349 Sciences humaines	n												735	
350 Éducation	n												540	
351 Droit	n												81	
352 Administration	n												2 201	
353 Autres	n												1 851	
354 <b>Total</b>	n												0	0
355 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											4	
356 Sciences pures	n												96	
357 Sciences appliquées	n												289	
358 Arts	n												293	
359 Lettres	n												650	
360 Sciences humaines	n												969	
361 Éducation	n												646	
362 Droit	n												126	
363 Administration	n												3 806	
364 Autres	n												2 899	

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
365	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 139	
366	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1		
367	Sciences pures	n												709		
368	Sciences appliquées	n												1 354		
369	Arts	n												481		
370	Lettres	n												434		
371	Sciences humaines	n												2 633		
372	Éducation	n												1 426		
373	Droit	n												253		
374	Administration	n												4 564		
375	Autres	n												1 284		
376	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 826		
377	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3		
378	Sciences pures	n												725		
379	Sciences appliquées	n												796		
380	Arts	n												1 486		
381	Lettres	n												1 013		
382	Sciences humaines	n												5 837		
383	Éducation	n												4 088		
384	Droit	n												559		
385	Administration	n												5 928		
386	Autres	n												2 391		
387	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 073		
388	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											4		
389	Sciences pures	n												1 435		
390	Sciences appliquées	n												2 151		
391	Arts	n												1 967		
392	Lettres	n												1 447		
393	Sciences humaines	n												6 470		
394	Éducation	n												5 514		
395	Droit	n												812		
396	Administration	n												10 593		
397	Autres	n												3 680		

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade

Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
<b>Taux de réussite des études de baccalauréat</b>																										
398 Persévérance après 1 an	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																87,0%	85,6%							
399 Diplomation après 6 ans	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																74,4%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																										
400 Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
401 Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																66,9%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
402 Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																73,6%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
403 Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																70,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
404 Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																59,2%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
405 Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																73,1%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
406 Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																72,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
407 Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																95,2%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
408 Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																82,4%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
409 Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																92,3%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>																										
Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans pour l'ensemble des secteurs pour 2016 (case O21). Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.																		66,0%	58,3%	n.d.	n.d.	n.d.				
410 Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																67,2%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
411 Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																47,2%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
412 Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																30,8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
413 Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																44,8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
414 Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																45,1%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
415 Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																52,2%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
416 Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																31,6%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
417 Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																86,8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
418 Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																68,8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.				
419 Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant</b>																										
Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 6 ans pour 2014 (case O32) pour l'ensemble des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.																		70,4%	70,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
420 Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																76,7%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
421 Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																65,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
422 Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																84,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
423 Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																59,6%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
424 Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																61,9%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
425 Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																61,1%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
426 Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																28,6%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
427 Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																85,3%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
428 Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																84,6%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
429 Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
<b>Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>																										
Indiquer le taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans pour 2012 (case M43) pour l'ensemble des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.																		46,4%	44,7%	n.d.						
430 Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																46,7%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
431 Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																62,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
432 Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																42,1%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
433 Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																40,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
434 Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																42,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
435 Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																55,8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
436 Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																33,3%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
437 Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																44,4%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
438 Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																50,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
439 Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Nombre de diplômés/persévérants parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade

Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
<b>Réussite des études de baccalauréat</b>																						
440 Persévérance après 1 an	n																	3 797				
441 Diplômation après 6 ans	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																3 477	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																						
442 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
443 Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											182	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
444 Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											240	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
445 Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											272	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
446 Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											87	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
447 Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1 213	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
448 Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											647	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
449 Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											99	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
450 Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											689	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
451 Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											48	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
<b>Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>																						
452 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.					
453 Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													43	n.d.	n.d.					
454 Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													25	n.d.	n.d.					
455 Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													16	n.d.	n.d.					
456 Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													26	n.d.	n.d.					
457 Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													120	n.d.	n.d.					
458 Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													24	n.d.	n.d.					
459 Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													6	n.d.	n.d.					
460 Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													190	n.d.	n.d.					
461 Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													22	n.d.	n.d.					
<b>Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant</b>																						
462 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.					
463 Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
464 Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											36	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
465 Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
466 Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											34	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
467 Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											159	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
468 Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
469 Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
470 Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											157	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
471 Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
<b>Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>																						
472 Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
473 Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
474 Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
475 Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
476 Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
477 Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
478 Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
479 Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
480 Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
481 Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																				

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE

		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
<b>Durée moyenne des études au baccalauréat (6 ans)</b>			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																			
482	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
483	Sciences pures	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,71	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
484	Sciences appliquées	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
485	Arts	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,29	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
486	Lettres	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,63	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
487	Sciences humaines	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,25	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
488	Éducation	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												4,01	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
489	Droit	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,09	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
490	Administration	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												2,84	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
491	Autres	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												1,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
492	Ensemble des secteurs	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Durée moyenne des études de maîtrise (4 ans)</b>																						
493	Sciences de la santé	an															n.d.	n.d.	n.d.			
494	Sciences pures	an																				
495	Sciences appliquées	an	2,62	2,46	2,48	2,49	2,48	2,38	2,50	2,56	2,48	2,54	2,46	2,49	2,42	2,31	n.d.	n.d.	n.d.			
496	Arts	an	2,40	2,56	2,31	2,71	2,38	2,42	2,37	2,27	2,43	2,51	2,42	2,42	2,31	n.d.	n.d.	n.d.				
497	Lettres	an	2,82	2,63	2,88	2,64	2,56	2,90	2,75	2,74	2,76	2,84	2,75	2,85	2,92	n.d.	n.d.	n.d.				
498	Sciences humaines	an	2,81	2,76	2,62	2,54	2,71	2,69	2,72	2,80	2,69	2,82	2,57	2,67	2,51	n.d.	n.d.	n.d.				
499	Éducation	an	2,64	2,74	2,86	2,68	2,83	2,71	2,78	2,59	2,63	2,65	2,66	2,70	2,54	n.d.	n.d.	n.d.				
500	Droit	an	2,13	2,53	2,17	2,39	2,71	2,97	2,44	3,07	2,76	2,81	2,45	2,48	2,35	n.d.	n.d.	n.d.				
501	Administration	an	2,40	2,17	2,61	2,93	2,83	2,00	2,07	2,83	2,54	2,43	3,22	3,26	2,67	n.d.	n.d.	n.d.				
502	Autres	an	2,08	2,02	1,79	1,79	2,10	1,96	1,95	1,99	2,05	2,08	2,04	2,29	1,91	n.d.	n.d.	n.d.				
503	Ensemble des secteurs	an	2,28	2,25	2,44	2,22	2,32	2,56	2,47	2,36	2,36	2,68	2,54	2,30	2,20	n.d.	n.d.	n.d.				
			2,50	2,49	2,48	2,40	2,56	2,50	2,46	2,45	2,47	2,50	2,42	2,55	2,25	n.d.	n.d.	n.d.				
<b>Durée moyenne des études de doctorat (8 ans)</b>																						
504	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										4,76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
505	Sciences pures	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										4,53	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
506	Sciences appliquées	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										5,42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
507	Arts	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										5,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
508	Lettres	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										5,94	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
509	Sciences humaines	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										4,83	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
510	Éducation	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										7,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
511	Droit	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										5,68	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
512	Administration	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										4,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
513	Autres	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										5,56	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
514	Ensemble des secteurs	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																			

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>o</sup>
<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 333</b>	<b>1 332</b>	<b>1 349</b>	<b>1 308</b>	<b>1 255</b>	<b>1 271</b>	<b>1 271</b>	<b>1 274</b>	<b>1 271</b>	<b>1 266</b>
516 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	75	71	70	72	72	70	73	71	68	73
517 Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	8	7	5	5	6	3	4	4
518 Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	69	63	62	65	67	65	67	68	64	69
519 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	630	620	620	617	596	599	591	590	581	584
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	100	85	89	81	81	80	79	84	86	88
520 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	100	85	89	81	81	80	79	84	86	88
522 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
523 Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
524 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	155	167	180	171	163	172	169	183	186	185
525 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	198	215	209	196	181	187	187	184	189	177
526 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	69	71	69	60	69	72	66	67	66
527 Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	109	105	110	102	102	94	100	96	94	93
528 Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	108	105	110	102	102	93	99	96	94	93
529 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 508</b>	<b>1 533</b>	<b>1 598</b>	<b>1 531</b>	<b>1 464</b>	<b>1 478</b>	<b>1 507</b>	<b>1 519</b>	<b>1 510</b>	<b>1 518</b>
531 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	79	76	78	70	67	69	67	68	66	63
532 Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	2	1	1	2	2	3	3	4	3
533 Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	75	74	77	69	65	67	64	65	62	60
534 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	437	453	474	482	482	485	504	501	504	515
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	151	161	172	148	137	135	155	173	169	169
535 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	151	161	172	148	137	135	155	173	169	169
537 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
538 Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
539 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	198	207	214	217	211	221	220	229	224	260
540 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	159	158	164	157	149	153	151	151	159	151
541 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	461	453	470	432	397	395	384	375	370	344
542 Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	25	26	25	21	20	26	22	18	16
543 Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	24	25	24	20	20	25	22	18	16
544 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>2 841</b>	<b>2 865</b>	<b>2 947</b>	<b>2 839</b>	<b>2 719</b>	<b>2 749</b>	<b>2 778</b>	<b>2 793</b>	<b>2 781</b>	<b>2 784</b>
546 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	154	147	148	142	139	139	140	139	134	136
547 Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	8	7	7	9	6	8	7
548 Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	144	137	139	134	132	132	131	133	126	129
549 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 067	1 073	1 094	1 099	1 078	1 084	1 095	1 091	1 085	1 099
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	251	246	261	229	218	215	234	257	255	257
550 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	251	246	261	229	218	215	234	257	255	257
552 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
553 Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	353	374	394	388	374	393	389	412	410	445
555 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	357	373	373	353	330	340	338	335	348	328
556 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	527	522	541	501	457	464	456	441	437	410
557 Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	132	130	136	127	123	114	126	118	112	109
558 Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	129	135	126	122	113	124	118	112	109
559 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	2	0	0	0

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	
560 <b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 909	1 847	1 866	1 845	1 829	1 783	1 780	1 759	1 658	1 855	Note : Les Chargés de cours avec valeur déclarée « 1 » pour le sexe sont inclus dans le total mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.
561 Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 042	1 017	1 013	994	969	931	931	927	869	945	
562 Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	867	830	853	851	860	852	849	832	787	910	

n.d. Données non disponibles  
n.a. Données non applicables

<sup>P</sup> Les données sur le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2021-2022, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques, lignes 515 à 559

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.  
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

2. Sélection de la population

Les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
714	<b>Fonds de recherche (total)</b>	k\$	..	..	..	46 558	45 863	43 477	38 969	41 723	42 754	50 769	52 407	54 421	53 008	
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	..	..	..	2 553	2 618	1 927	134	288	2 250	513	3 215	398	2 448	
716	<b>Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI</b>	k\$	..	..	..	643	543	343	849	4 516	1 357	3 932	131	837	941	
717	<b>Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)</b>	k\$	..	..	..	19 283	17 936	18 234	18 313	17 276	19 119	20 478	22 987	25 613	22 120	
718	Chaires de recherche du Canada	k\$	..	..	..	3 629	3 330	3 318	3 200	3 200	3 300	3 572	3 725	4 135	3 920	
719	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	..	..	..	13 590	13 502	14 028	14 159	13 402	15 303	15 860	17 954	20 750	17 277	
720	Gouvernement du Canada	k\$	..	..	..	2 064	1 104	887	954	674	517	1 046	1 308	728	923	
721	<b>Subventions de recherche du Québec</b>	k\$	..	..	..	10 996	11 608	11 606	9 170	8 929	9 811	12 053	12 543	13 203	14 245	
722	Fonds de recherche du Québec	k\$	..	..	..	8 869	9 191	9 440	7 796	8 062	8 815	10 283	10 563	10 727	11 689	
723	Gouvernement du Québec	k\$	..	..	..	2 127	2 417	2 165	1 374	867	996	1 770	1 980	2 477	2 557	
724	<b>Financement institutionnel</b>	k\$	..	..	..	5 044	5 164	5 317	4 290	4 257	3 503	4 668	3 945	3 874	3 688	
725	<b>Autres sources</b>	k\$	..	..	..	8 039	7 993	6 050	6 214	6 457	6 713	9 124	9 586	10 495	9 566	
726	Contrats	k\$	..	..	..	4 188	2 757	1 902	1 723	1 589	1 676	2 658	3 027	3 077	3 265	
...	<b>Exclusions</b>	k\$	..	..	..	16 924	14 771	15 696	14 028	14 583	15 448	17 514	17 846	20 625	23 099	
...	Non associé à un professeur-chercheur	k\$	..	..	..	4 075	3 505	3 692	3 071	4 225	5 260	4 855	5 111	8 653	11 122	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	..	..	..	4 126	4 114	4 232	4 321	4 553	4 589	4 720	4 945	5 619	5 917	
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	..	..	..	4 142	4 218	3 820	2 065	0	0	0	0	0	0	
...	Services professionnels	k\$	..	..	..	4 591	2 935	4 151	4 572	5 805	5 589	7 939	7 791	6 353	6 060	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
727	<b>Fonds de recherche (total)</b>	k\$	..	..	..	46 558	45 863	43 477	38 969	41 723	42 754	50 769	52 407	54 421	53 008	
728	Sciences de la santé	k\$	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
729	Sciences pures	k\$	..	..	..	14 834	15 374	15 035	12 776	12 689	13 023	17 152	17 243	17 832	16 134	cellule vide : aucun chercheur recensé
730	Sciences appliquées	k\$	..	..	..	4 852	3 027	3 643	3 653	6 990	2 948	3 099	3 485	4 467	4 997	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
731	Arts	k\$	..	..	..	1 232	2 882	1 273	843	971	1 237	1 306	1 970	1 677	1 353	
732	Lettres	k\$	..	..	..	2 038	1 718	2 082	1 999	1 624	1 865	1 842	1 820	1 919	1 616	
733	Sciences humaines	k\$	..	..	..	15 475	15 169	13 825	13 818	13 475	16 826	18 230	18 744	19 425	19 712	
734	Éducation	k\$	..	..	..	4 419	3 581	3 391	2 416	2 267	2 709	4 312	3 689	4 027	4 450	
735	Droit	k\$	..	..	..	467	482	635	667	560	811	774	547	417	521	
736	Administration	k\$	..	..	..	3 241	3 850	3 592	2 796	3 105	2 912	3 554	4 384	4 544	4 146	
737	Autres	k\$	..	..	..	..	..	..	0	42	422	501	545	113	80	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
738	<b>Professeurs-chercheurs financés</b>	%	..	..	..	64,3	62,1	60,6	59,7	63,5	63,7	64,8	64,6	66,8	65,2	
739	Sciences de la santé	%	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	cellule vide : aucun chercheur recensé
740	Sciences pures	%	..	..	..	79,3	79,6	78,1	77,4	77,3	84,6	86,1	84,9	86,7	87,1	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
741	Sciences appliquées	%	..	..	..	74,2	81,4	81,4	79,5	76,7	75,9	69,4	68,6	72,9	65,1	
742	Arts	%	..	..	..	56,4	51,5	56,3	53,4	55,0	52,6	54,5	58,3	54,9	54,3	
743	Lettres	%	..	..	..	80,8	79,6	80,0	74,5	76,6	76,1	80,9	78,3	88,9	87,2	
744	Sciences humaines	%	..	..	..	71,3	67,0	63,5	64,8	68,3	70,1	70,0	70,2	73,1	68,5	
745	Éducation	%	..	..	..	58,8	64,1	66,7	62,3	70,0	65,3	71,7	68,7	69,8	70,5	
746	Droit	%	..	..	..	58,6	70,0	59,4	65,6	65,5	72,4	53,6	55,6	63,0	72,4	
747	Administration	%	..	..	..	40,1	32,4	30,4	29,5	37,5	35,6	40,6	40,7	42,2	41,9	
748	Autres	%	..	..	..	..	..	..	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

**Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)**

<b>Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur</b>		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
749	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	\$	..	..	..	26 662	27 562	28 118	25 140	26 031	26 938	30 953	33 000	33 493	31 260	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane.  cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé	
750	Sciences de la santé	\$	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
751	Sciences pures	\$	..	..	..	76 000	73 866	90 252	91 633	74 241	75 149	85 370	108 450	101 503	69 438		
752	Sciences appliquées	\$	..	..	..	27 043	17 692	23 000	23 632	25 000	25 440	30 000	29 050	38 445	52 215		
753	Arts	\$	..	..	..	10 000	14 499	12 023	13 200	14 776	10 835	18 120	14 860	19 854	19 022		
754	Lettres	\$	..	..	..	24 685	22 449	23 087	22 585	17 759	20 042	26 641	35 694	23 079	15 849		
755	Sciences humaines	\$	..	..	..	26 336	26 069	28 236	26 107	28 621	30 007	32 206	36 275	29 546	32 585		
756	Éducation	\$	..	..	..	34 462	29 659	25 896	16 183	16 755	21 366	25 000	27 209	34 526	28 188		
757	Droit	\$	..	..	..	12 936	8 288	28 000	17 983	21 601	38 050	27 084	20 000	20 000	13 515		
758	Administration	\$	..	..	..	13 030	23 114	22 000	16 967	15 767	18 250	23 330	22 727	30 053	19 677		
759	Autres	\$	..	..	..	..	..	..	0	41 693	422 116	500 534	544 866	113 089	80 000		

## Détails méthodologiques

### Source de données :

**Concordance des données de la recherche et du personnel :** La production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

**Série chronologique :** puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit de **2012-13 à 2021-22**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2022 correspond à la déclaration 2021-2022 et se tient du 1<sup>e</sup> avril 2018 au 30 mars 2022.

**Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche :** **La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs.** La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. " Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. " Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.

**Type de répartition des octrois utilisé :** **La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche »,** et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

**Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur :** **Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année.** Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 714 à 759) :

### Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux
718	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.
719	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)
720	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)
721	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec
722	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)
723	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)
724	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)
725	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux
726	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné
Exclusion	Non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeurs-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.
Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirects du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.
Exclusion	Services professionnels	Les services professionnels sont les octrois alloués pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme.

**Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire**

Source : MES, PFSG, DGPP, DSG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (ODEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditées, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'indien (selon la Loi sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril/veillez comptabiliser non seulement les bauches des nouveaux professeurs réguliers (postes n'étant à la première annonce), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Les professeurs invités sont exclus.
SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable, on se réfère à son document de définition/Description du fichier de base des professeurs. Source SYSPER, 9 janvier 2014, et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.				
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, modalités de prestation de travail régulier, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Noter les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 405 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 404 (autre personnel de direction) et 402 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p> <p>SELECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable            Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER            o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31);            o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1);            o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction/ordinaire/normal par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03);            o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre</p> <p>Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante:            Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER            o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31);            o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 3);            o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction/ordinaire/normal par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03);            o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre</p>
24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système ODEU durant l'année universitaire. Les professeurs et les chercheurs détaillés du livrable on se réfère à son document de définition/Description du fichier de base des chargés de cours. Livrable des années par le MES/EESS au 31<sup>er</sup> mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécoises (SYSPER), 27 novembre 2020, et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Noter que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système ODEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p> <p>SELECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable            Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER;            • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence d'activités du Système ODEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours"            Extrait du Manuel SYSPER 2019-2020 (version février 2020), pages 47-50 : "Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 »)            « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post doctorats même s'ils enseignent.»</p> <p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.            La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lors que l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur ou le chercheur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Voit la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.</p> <p>Voit Table de conversion pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Voit la source et la sélection de la population de la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>

101	397	Page 2: Étudiants par cycle		
134	156	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
200	232	Lignes 134 à 156	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
266	298	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
		Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
		Page 3: Réussite		
			Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
			Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
			Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme/or. <i>Liste_formules.</i>
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. <i>Liste_formules.</i>
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en TO. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 269 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 269)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en TO. <i>Liste_formules.</i>
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux indicateurs de taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439.
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se réfère à l'annuaire de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020, p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou abbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emploi dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrément et taux de rémunération de base par emploi à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition. Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrément et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER), 20 septembre 2017 (version 2), et à l'annuaire de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.

515	559	Lignes 515 à 559	Effectifs à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système ODEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1: Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.	SELECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustements salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus. Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emp sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.
516	531	540 Lignes 516, 531 et 540	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 40 de l'annuaire de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.
517	532	547 Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<b>Haute direction (11)</b> Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vice académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-directeur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.
518	533	548 Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	<b>Direction académique (12)</b> Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (19). Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ? Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15). Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ? <b>Direction de service (13)</b> Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction. <b>Autre cadre (14)</b> Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'inférieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.
519	534	549 Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également responsables administratives. Il agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de comptabilité pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail (recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques). Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction qu'ils soient en congé (sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé académique) (12) ou toute autre modalité.  Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1: Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	<b>Professeur-chercheur avec fonction administrative (19)</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines fonctions administratives. <b>Professeur-chercheur (21)</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche. <b>Chercheur avec rang académique (31)</b> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.
520	535	550 Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.  Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 20, 33, 39 et 42 de la page 40 de l'annuaire de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.
521	536	551 Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<b>Autre personnel enseignant (20)</b> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement. <b>Postdoctoral (33)</b> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. <b>Autre personnel de recherche (39)</b> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.
522	537	552 Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<b>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (20)</b> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
523	538	553 Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicaux » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens, les chefs de bureau, les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau), titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, « manager » ou coordonnateur.	<b>Gérance (16)</b> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicaux » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens, les chefs de bureau, les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.

524	539	554 Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<b>Professionnel (41):</b> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
525	540	555 Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<b>Technique (61):</b> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <b>Aide-technique (62): Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</b> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
526	541	556 Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<b>Bureau (51):</b> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557 Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Correspond aux définitions des groupes d'emploi 71 et S1 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPEU) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
528	543	558 Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<b>Métiers et services (71):</b> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559 Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<b>Personnel périphérique de soutien (81):</b> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou accueil administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562	Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	<p>Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.</p> <p>Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant les quels les travaux de recherche doivent se réaliser.</p>
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
726		Ligne 726	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exigence de biens livrables;</li> <li>- versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé;</li> <li>- contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats;</li> <li>- contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.</li> </ul>
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	<p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	<p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1)/2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 6. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>

## Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

### Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences fondamentales et appliquées	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autres
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, etc.)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
Pénalité	Zoologie	Pédagogie, aménagement et conservation	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Médecine	Microbiologie	Zootecnie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Médecine et chirurgie expérimentale	Biochimie	Étude de la faune et régions sauvages	Anthropologie	Langues et littératures françaises	Formation des enseignants spécialisés au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Muséologie (histoire et littérature)	
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économie	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialisés en adaptation scolaire (orthopédagogie)		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématiques	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique)	Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Dietétique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Physiothérapie	Actuarial	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sociologie				Gestion de la production		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et spatial	Économie rurale et agricole				Administration publique		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
		Génie civil, de la construction et de l'infrastructure	Animation sociale ou communautaire						
		Génie électrique, électronique et informatique	Orientation, information scolaire et professionnelle						
		Génie mécanique	Récréologie						
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
		Génie industriel et administratif	Philosophie						
		Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
		Génie physique							
		Génie nucléaire							
		Géodésie (arpentage)							
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
		Génie des pâtes et papiers							
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
		Génie agro-forestier							
		Sciences de l'activité physique							
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							





# **Rapport sur les perspectives de développement de l'Université du Québec à Montréal**

Présenté au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire

Octobre 2022

---

## Table des matières

Mise en contexte .....	67
1 – Perspectives pour une UQAM innovante .....	67
2 – Perspectives pour une UQAM accueillante .....	68
3 – Perspectives pour une UQAM responsable.....	69
4 – Perspectives pour une UQAM rayonnante .....	70

## Mise en contexte

L'UQAM s'appuie sur son *Plan stratégique 2021-2024*, adopté par son conseil d'administration en septembre 2021, pour guider ses actions en 2022-2023. Au total, 31 objectifs, 12 axes d'intervention et 4 grandes orientations composent ce plan stratégique, dont la conception a bénéficié de la mobilisation de nombreuses personnes et unités au sein de l'établissement.

Voici les quatre grandes orientations de ce plan :

### **Orientation 1 – Pour une UQAM innovante**

Parfaire les pratiques de l'Université dans sa mission de formation et de recherche de façon visionnaire et audacieuse, à travers le prisme de la transversalité.

### **Orientation 2 – Pour une UQAM accueillante**

Offrir une expérience pédagogique et professionnelle d'exception dans un environnement humain et valorisant pour la communauté.

### **Orientation 3 – Pour une UQAM responsable**

Optimiser l'efficacité organisationnelle par une gestion rigoureuse et transparente, et consolider le positionnement écoresponsable de l'Université.

### **Orientation 4 – Pour une UQAM rayonnante**

Promouvoir le caractère unique de l'Université et mettre en valeur sa richesse par le développement de partenariats aux échelles locale, nationale et internationale.

## 1 – Perspectives pour une UQAM innovante

L'Université poursuivra en 2022-2023 ses efforts pour recruter davantage d'étudiantes et d'étudiants. Depuis plusieurs années, des initiatives variées et soutenues ont ainsi été déployées par la Direction et différents services : grandes campagnes de positionnement, augmentation des budgets de promotion, création d'une table de concertation sur le recrutement, mise en place d'une structure agile et concertée de positionnement et de recrutement, numérisation des processus d'admission pour réduire les délais de traitement des demandes, bonification des programmes de bourses, etc.

Malgré ces efforts, la part de l'effectif étudiant de l'UQAM continue à diminuer au premier cycle dans les domaines qui y sont enseignés. L'année 2020-2023 doit donc être celle de la diversification des modalités d'enseignement et, surtout, de la révision et de l'actualisation des programmes d'études.

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion entend mettre en œuvre son nouveau plan d'action. Dans un souci d'efficacité et d'efficacité, il souhaite notamment préciser les rôles et responsabilités des huit services en soutien à la recherche. Certains programmes internes de financement de la recherche demandent aussi des ajustements, dont le PAFARC. Le Vice-rectorat entend également accroître le soutien en matière de valorisation des innovations technologiques et sociales.

De plus, l'Université souhaite adopter un document normatif sur les instituts afin de renforcer leur rôle de foyers de recherches interfacultaires et interdisciplinaires.

Voici quelques actions prévues en 2022-2023 pour rendre l'UQAM toujours plus innovante :

- > Accompagner de façon soutenue les facultés dans l'évaluation et la modification des programmes ne semblant plus répondre aux besoins de la population étudiante.
- > Développer des programmes dans les secteurs touchés par la pénurie de main-d'œuvre.
- > Appuyer le corps professoral et les personnes chargées de cours dans la mise en œuvre de pratiques d'enseignement à distance.
- > Déployer un plan d'action visant à hausser le nombre de personnes étudiantes de l'Université effectuant un séjour d'études à l'étranger.
- > Établir l'état des lieux de l'offre de services en employabilité et des stages au sein des facultés afin de bonifier et de répliquer les initiatives porteuses.
- > Conceptualiser et organiser des activités de réseautage réunissant des personnes étudiantes et diplômées dans le but de favoriser leur insertion professionnelle.
- > Optimiser la gestion administrative des dossiers des chercheuses et chercheurs postdoctoraux, et améliorer l'accompagnement et la visibilité leur étant proposés.
- > Mettre en œuvre le plan d'action du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion.
- > Cartographier les rôles et responsabilités des huit services en soutien à la recherche, à la création et à la diffusion, dans le but de fluidifier les processus et les pratiques en appui aux personnes et aux unités.
- > Adopter la stratégie organisationnelle de gestion des données de recherche pour répondre à l'obligation des trois conseils subventionnaires fédéraux.
- > Réviser le PAFARC.

## 2 – Perspectives pour une UQAM accueillante

Pour rendre l'Université encore plus accueillante et inclusive, des comités seront déployés, si ce n'est déjà fait, dans le cadre des cinq grands chantiers pour une université inclusive, lancés l'an dernier. Les vice-rectorats pourront compter sur ces comités consultatifs pour guider le choix des actions devant être mises en œuvre pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de l'Université. Cette dernière désire par ailleurs terminer la rédaction de politiques d'éducation inclusive et pour les parents aux études.

Cette année, l'UQAM entend établir une politique pour la santé mentale des personnes étudiantes, conformément au PASME du MES du Québec. De même, le PARES sera mis en œuvre.

Parmi les actions prévues pour améliorer le soutien à la persévérance et à la réussite, mentionnons le déploiement d'un appui direct pour les programmes présentant de hauts taux de déperdition, le rehaussement des capacités de services aux personnes étudiantes, le développement d'ententes d'encadrement dans les programmes de type « recherche » et l'établissement d'un état des lieux en ce qui a trait à la gestion des examens adaptés.

La qualité, la sécurité et l'accessibilité des espaces physiques intérieurs et extérieurs seront optimisées pour continuer de faire de l'UQAM un environnement sain et valorisant pour le travail et les études. Pour ce faire, l'élaboration du *Plan directeur immobilier 2023-2033* permettra de doter l'Université d'une vision immobilière mieux arrimée aux besoins des personnes et des unités, qu'elles soient académiques ou administratives.

Enfin, pour contrer les effets néfastes de la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs domaines, le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel entend réaliser les actions prévues dans le *Plan de recrutement et de fidélisation*.

Voici quelques autres actions attendues en 2022-2023 pour rendre l'UQAM encore plus accueillante :

- > Adopter une politique sur la liberté universitaire, conformément à la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire.
- > Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour les Premiers Peuples.
- > Adopter un profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, qui tient compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
- > Continuer les actions de sensibilisation de la communauté universitaire aux questions relatives au harcèlement et aux violences à caractère sexuel.
- > Guider la réflexion sur la santé et la sécurité de la communauté étudiante.
- > Réaliser un audit complet sur l'état des résidences étudiantes (bâtiments et équipements).
- > Évaluer l'aménagement des espaces de laboratoires adaptés pour favoriser l'inclusion des personnes étudiantes à mobilité réduite.
- > Poursuivre la mise en œuvre de certains projets permettant de diminuer les risques de violences à caractère sexuel, comme l'amélioration de l'éclairage extérieur sur les campus et le renforcement de la sécurité dans les résidences.
- > Déployer la stratégie d'intervention en cas de situations dangereuses, incluant une application d'alerte de masse (AppArmor) et la sécurisation des portes de salles de cours.
- > Mener un processus de réflexion stratégique en vue de redéfinir le rôle et la mission des campus en région métropolitaine dans le développement des facultés et de l'UQAM.
- > Poursuivre la mise en place de soutien financier à la disposition des étudiantes et chercheuses postdoctorales dans des domaines scientifiques où les femmes sont sous-représentées.
- > Implanter des modèles de convention de stage pour améliorer le soutien des personnes étudiantes dans les activités de formation pratique.
- > Dans le cadre du retour au travail en présentiel, favoriser le sentiment d'appartenance du personnel et la collaboration active à travers des activités de cohésion d'équipe.

### 3 – Perspectives pour une UQAM responsable

Malgré la baisse de l'effectif étudiant, l'Université a réussi à terminer l'année financière 2021-2022 en équilibre, selon les règles budgétaires en vigueur, en raison d'un palier de financement consenti par le gouvernement du Québec et d'un assouplissement reconnaissant le contexte pandémique. Or, ce palier est prévu pour encore deux exercices financiers seulement, ce qui presse l'Université de revoir sa structure de coûts. Il s'agit d'un enjeu majeur qui continuera de mobiliser l'attention de la Direction de l'Université en 2022-2023.

Pour accroître l'efficacité et l'agilité de l'organisation, la mise à jour du cadre normatif de l'Université se poursuivra. Le Vice-rectorat aux systèmes d'information vise aussi à pousser ses efforts pour maximiser l'incidence des technologies de l'information sur la gestion administrative et pédagogique.

En 2022-2023, le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel compte établir des cibles intermédiaires de réduction de gaz à effet de serre afin de favoriser l'atteinte de la carboneutralité avant 2040.

Voici quelques autres actions prévues en 2022-2023 :

- > Déployer une stratégie d'amélioration des produits en technologies de l'information et déposer un projet en ce sens dans le cadre du *Plan décennal des investissements universitaires*.
- > Développer de nouveaux modules de gestion du dossier étudiant sur la PCR.
- > Mettre en place un processus efficient de répartition et de suivi des subventions propres aux règles budgétaires.
- > Organiser des formations pour les cadres supérieures et supérieurs, doyennes, doyens et autres cadres relevant du Rectorat, notamment en gestion de crise.
- > Doter différentes unités administratives et académiques de plans d'action locaux en matière d'écoresponsabilité.
- > Lancer le projet de gestion des matières résiduelles (incluant les chambres froides pour le compostage).
- > Accréditer l'UQAM à la COP 15 et y assurer une présence importante de chercheuses, chercheurs, représentantes et représentants universitaires.

## 4 – Perspectives pour une UQAM rayonnante

Le rayonnement de l'UQAM continue de mobiliser les facultés et les différents services. Plusieurs missions auront ainsi lieu au cours de l'année 2022-2023, notamment en Europe et en Afrique, afin de consolider les partenariats à l'international, entre autres par la conclusion d'ententes avec des établissements d'enseignement supérieur. Ces missions viseront également à améliorer le recrutement à l'international.

De même, l'Université poursuivra ses efforts pour renforcer ses liens avec les deux paliers gouvernementaux, la Ville de Montréal et les organismes œuvrant au développement local et national, sans oublier les partenariats avec des cégeps et d'autres universités québécoises ou canadiennes.

Voici quelques actions prévues en 2022-2023 :

- > Évaluer les ententes de mobilité étudiante et les ententes-cadres internationales.
- > Raffermer les collaborations internationales liées à la recherche et à la création avec l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'UNESCO et des partenaires universitaires en Afrique et en Europe.
- > Réaliser trois missions de recrutement à l'international dans des régions stratégiques (France, Belgique, Afrique francophone).
- > Organiser la Semaine des États-Unis à l'UQAM, en partenariat avec le Consulat des États-Unis à Montréal.
- > Souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut d'études internationales de Montréal en mettant en valeur les contributions des membres dans différentes activités destinées au grand public ainsi qu'à la communauté universitaire et professionnelle.
- > Orchestrer deux activités d'information et de réseautage avec les consulats et les étudiantes et étudiants internationaux des pays concernés (incluant les personnes diplômées).
- > Réaliser une enquête auprès de candidates et candidats potentiels, en collaboration avec une firme externe, pour mieux cerner les raisons pour lesquelles ces personnes choisissent ou non l'UQAM.
- > Poursuivre l'implantation de la stratégie de relations gouvernementales, notamment pour le palier fédéral.
- > Programmer un débat public entre des personnes candidates aux élections québécoises sur des sujets d'actualité.

- > Continuer la mise en œuvre des contrats d'affiliations avec les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.
- > Développer des campagnes de promotion pour les nouvelles installations de pointe de l'Université : studio de cinéma, Espace Quartier latin, futur pavillon de l'Entrepreneuriat et de l'innovation.
- > Clore la campagne majeure 100 millions d'idées, menée par la Fondation de l'UQAM.
- > Adopter les emblèmes héraldiques de l'Université pour renforcer le sentiment d'appartenance des membres de la communauté.



---

# Systeme d'information financière des universités (SIFU)

Université du Québec à Montréal

**Systeme d'information financière des universités  
2021-2022**

  
\_\_\_\_\_  
Responsable des ressources financières

30.09.2022  
Date

Enseignement  
supérieur  
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
<del>ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS</del>	<del>5</del>
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	<del>6</del>
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
<del>ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</del>	<del>13</del>
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20
<del>ANNEXE 21 : SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE</del>	<del>21</del>
ANNEXE 22A : CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS - GOUVERNEMENT DU CANADA	22A
ANNEXE 22B : CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22B
ANNEXE 22C : CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS - AUTRES SOURCES	22C
ANNEXE 23 : PRODUITS DES ENTITÉS SUBVENTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA PAR FONDS	23

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>									
<b>Actif à court terme</b>									
1	Encaisse (001)	s/o	-	-	-	-	-	-	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-	-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	33 200 572	---	---	---	---	33 200 572	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	8 592 257	---	---	---	---	8 592 257	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	4 770 395	96 370	15 195 160	-	-	20 061 925	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	77 252 842	21 623 520	-	(98 876 362)	0	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	3 745 769	701 646	1 935 587	-	-	6 383 002	10
11	Stocks (075)	s/o	162 699	-	---	-	-	162 699	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>50 471 692</b>	<b>78 050 858</b>	<b>38 754 268</b>	<b>-</b>	<b>(98 876 362)</b>	<b>68 400 456</b>	
<b>Actif à long terme</b>									
12	Frais reportés (080)	s/o	578 407	-	1 378	-	-	579 785	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	6 649 958	-	-	-	6 649 958	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	46 996 648	-	-	46 996 648	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	3 037 302	-	-	-	-	3 037 302	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-	-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	599 703 153	---	---	599 703 153	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	20
<b>21</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>54 087 401</b>	<b>84 700 816</b>	<b>685 455 447</b>	<b>-</b>	<b>(98 876 362)</b>	<b>725 367 302</b>	<b>21</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>									
<b>Passif à court terme</b>									
22	Découvert de banque (201)	s/o	2 403 287	-	-	-	-	2 403 287	22
23	Emprunts à court terme (205)	Note#4 (annexe 20)	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	291 961	-	4 866 103	-	-	5 158 064	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---	-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	46 794 236	1 174 408	---	-	-	47 968 644	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	32 251 788	1 648 851	11 163 573	-	-	45 064 212	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	3 042 534	41 999	---	---	-	3 084 532	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	77 199 053	-	-	-	77 199 053	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	-	-	639 347	-	-	639 347	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	98 876 362	-	-	-	(98 876 362)	0	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>185 660 169</b>	<b>80 064 311</b>	<b>16 669 023</b>	<b>-</b>	<b>(98 876 362)</b>	<b>183 517 141</b>	
<b>Passif à long terme</b>									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	97 410 000	-	-	-	-	97 410 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	-	-	148 100 305	-	-	148 100 305	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	368 179 976	---	---	368 179 976	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	38
39	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>283 070 169</b>	<b>80 064 311</b>	<b>532 949 303</b>	<b>-</b>	<b>(98 876 362)</b>	<b>797 207 421</b>	<b>39</b>

**SOLDES DE FONDS<sup>1</sup>**

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	32 632 164	4 636 505	44 068 792	-	-	-	81 337 461	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(261 614 933)	---	---	---	-	(261 614 933)	42	
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	108 437 352	---	---	-	108 437 352	45
46	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(228 982 769)</b>	<b>4 636 505</b>	<b>152 506 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(71 840 120)</b>	<b>46</b>
47	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>54 087 401</b>	<b>84 700 816</b>	<b>685 455 447</b>	<b>-</b>	<b>(98 876 362)</b>	<b>725 367 302</b>	<b>47</b>	

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	\$0	63 997 104	---	---	---	---	63 997 104	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	\$0	3 641 228	---	---	---	---	3 641 228	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	\$0	4 639 991	---	---	---	---	4 639 991	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	\$0	404 581	---	---	---	---	404 581	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	\$0	12 749 444	---	---	---	---	12 749 444	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	\$0	-	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	\$0	-	---	---	---	---	-	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	\$0	23 695 528	---	---	---	---	23 695 528	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	\$0	2 055 646	-	---	-	-	2 055 646	9
<b>10</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>111 183 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 183 521</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	332 428 887	13 196 900	-	---	---	345 625 787	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	\$0	398 362	17 723 801	11 959 928	-	-	30 082 092	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	\$0	5 309 130	33 598 869	-	-	-	38 907 999	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	\$0	10 000	3 269 871	15 368	-	-	3 295 239	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	\$0	---	---	-	---	---	-	15
	<b>Amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations:</b>								
16	Ministère (530)	\$0	---	---	16 967 464	---	---	16 967 464	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	\$0	---	---	216 100	---	---	216 100	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	\$0	---	---	1 410 425	---	---	1 410 425	18
19	Autres (533)	\$0	---	---	1 033 557	---	---	1 033 557	19
<b>20</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>338 146 379</b>	<b>67 789 441</b>	<b>31 612 922</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>437 538 742</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (435)	\$0	200 793	-	2 542 956	-	-	2 743 749	21
22	Intérêts sur les avances surfonds (440)	\$0	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	\$0	-	-	-	-	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	\$0	-	4 896 004	-	-	-	4 896 004	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	87 040	7 163 317	190 589	-	-	7 440 946	25
26	Gains sur vente de placements (526)	\$0	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	\$0	---	---	---	---	---	---	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	\$0	3 365 193	---	---	---	(3 365 193)	(0)	28
29	Ventes externes (460)	\$0	20 333 823	1 331 980	-	-	-	21 665 803	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	2 146 517	7 000	-	-	-	2 153 517	30
<b>31</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>26 133 367</b>	<b>13 398 302</b>	<b>2 733 544</b>	<b>-</b>	<b>(3 365 193)</b>	<b>38 900 020</b>	<b>31</b>
<b>32</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>475 463 266</b>	<b>81 187 743</b>	<b>34 336 467</b>	<b>-</b>	<b>(3 365 193)</b>	<b>587 622 282</b>	<b>32</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	<b>Masse salariale</b>								
2	Direction	s/o	18 288 257	1 189	---	---	---	18 289 447	1
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---	-	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	146 383 279	2 734 622	---	---	---	149 117 901	4
5	Chargés de cours	s/o	48 830 617	1 257 729	---	---	---	50 088 345	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 456 933	4 673 035	---	---	---	7 129 967	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	9 124 584	8 803 947	---	---	-	17 928 531	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	47 025 661	13 052 906	---	---	-	60 078 568	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	25 523 116	833 393	---	---	-	26 356 509	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	21 059 066	458 189	---	---	---	21 517 255	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	6 825 983	-	---	---	---	6 825 983	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	69 289 211	5 160 879	---	---	-	74 450 090	12
	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 560 007	-	---	---	-	1 560 007	13
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>396 366 713</b>	<b>36 975 889</b>	-	-	-	<b>433 342 602</b>	<b>14</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	633 000	---	---	---	---	633 000	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	4 358	-	---	---	-	4 358	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	-	---	---	-	-	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	575 029	41 789	---	---	-	616 818	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 000 326	1 158 624	---	---	-	2 158 950	19
20	Bourses (735)	s/o	9 310 004	22 696 282	---	---	-	32 006 286	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	6 621 171	6 584 291	-	-	-	13 205 462	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	8 865 984	4 095 476	---	---	-	12 961 461	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 808 079	-	---	---	-	1 808 079	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	22 599 292	4 691 117	---	---	-	27 290 408	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	3 186 034	93 499	---	---	-	3 279 532	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	11 090 559	102 985	---	---	-	11 193 544	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	2 858 853	21 851	---	---	-	2 880 704	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	13 643	57 319	---	---	-	70 962	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	3 365 193	---	---	(3 365 193)	(0)	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	30
31	Biens sous le seul de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	-	-	7 860 242	---	-	7 860 242	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	---	---	-	---	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	642 376	(10)	9 110 869	-	-	9 753 236	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	---	---	---	---	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	38 872 263	---	---	38 872 263	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	906 105	(3 475)	-	---	-	902 627	37
38	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>70 114 813</b>	<b>42 904 957</b>	<b>55 843 374</b>	-	<b>(3 365 193)</b>	<b>165 497 930</b>	<b>38</b>
39	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	(3 074 277)	(242 943)	---	---	-	(3 317 220)	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	2 496 408	820 812	-	-	-	3 317 220	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	41
42	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>69 536 943</b>	<b>43 482 806</b>	<b>55 843 374</b>	-	<b>(3 365 193)</b>	<b>165 497 930</b>	<b>42</b>
43	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>465 903 657</b>	<b>80 458 695</b>	<b>55 843 374</b>	-	<b>(3 365 193)</b>	<b>598 840 532</b>	<b>43</b>
44	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>9 559 609</b>	<b>729 048</b>	<b>(21 506 907)</b>	-	-	<b>(11 218 250)</b>	<b>44</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(223 481 401)	5 957 433	159 996 293	-	-	-	(57 527 675)	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11 (15 075 000)	-	(4 369 195)	-	-	-	(19 444 195)	2
3	Solde de fonds redressé	(238 556 401)	5 957 433	155 627 098	-	-	-	(76 971 870)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 475 463 266	81 187 743	34 336 467	-	-	(3 365 193)	587 622 282	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 465 903 657	80 458 695	55 843 374	-	-	(3 365 193)	598 840 532	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 559 609	729 048	(21 506 907)	-	-	-	(11 218 250)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o 16 315 000	---	---	---	---	---	16 315 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o -	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o -	-	35 000	-	-	-	35 000	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a -	-	18 350 953	-	-	-	18 350 953	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 16 300 977	2 049 976	-	-	-	-	18 350 953	11
12	Sous-total	9 573 632	(1 320 928)	(3 120 954)	-	-	-	5 131 750	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(228 982 769)	4 636 505	152 506 144	-	-	-	(71 840 120)	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>

14	Grévé d'affectations d'origine interne	Annexe 8 32 632 164	4 636 505	44 068 792	-	-	-	81 337 461	14
15	Grévé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o ---	---	---	-	-	-	-	15
16	Non grévé d'affectation (FF)	s/o (261 614 933)	---	---	---	---	---	(261 614 933)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o ---	---	---	-	-	-	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o ---	---	---	-	-	-	-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o ---	---	108 437 352	---	---	---	108 437 352	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(228 982 769)	4 636 505	152 506 144	-	-	-	(71 840 120)	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	63 997 104	---	-	---	-	---	---	---	63 997 104	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	3 641 228	---	---	---	---	---	3 641 228	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	4 639 991	---	---	---	---	---	4 639 991	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du f	---	---	404 581	---	---	---	---	---	404 581	4
5 Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	-	---	12 749 444	---	-	---	---	---	12 749 444	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---	---	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	-	---	---	---	-	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	1 843 268	-	14 742 103	-	-	7 110 157	-	-	23 695 528	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	501 172	-	1 554 473	-	-	-	-	-	2 055 646	9
<b>10 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>66 341 545</b>	<b>-</b>	<b>37 731 819</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 110 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 183 521</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	15 750	-	332 413 137	---	-	-	---	---	332 428 887	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	264 161	-	60 351	-	73 850	-	-	-	398 362	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	5 309 130	-	-	-	-	-	-	-	5 309 130	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	10 000	-	-	-	-	-	-	-	10 000	14
<b>15 Total des subventions</b>	<b>5 599 041</b>	<b>-</b>	<b>332 473 488</b>	<b>-</b>	<b>73 850</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>338 146 379</b>	<b>15</b>
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	200 793	---	-	-	-	-	200 793	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	---	-	17
Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	0
1 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	87 040	-	-	-	-	-	-	-	87 040	2
3 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	---	-	3
4 Recouvrement des coûts indirects (465)	1 191 283	-	1 757 898	---	416 012	-	-	-	3 365 193	4
5 Ventes externes (460)	3 278 648	1 218 482	430 267	251 740	2 786 985	400 089	11 967 613	-	20 333 823	5
6 Autres produits (466, 470)	155 028	8 650	1 373 045	130 957	-	-	478 838	-	2 146 517	6
<b>7 Total des produits autres</b>	<b>4 712 000</b>	<b>1 227 132</b>	<b>3 762 003</b>	<b>382 697</b>	<b>3 202 996</b>	<b>400 089</b>	<b>12 446 451</b>	<b>-</b>	<b>26 133 367</b>	<b>7</b>
<b>8 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>76 652 585</b>	<b>1 227 132</b>	<b>373 967 310</b>	<b>382 697</b>	<b>3 276 846</b>	<b>7 510 245</b>	<b>12 446 451</b>	<b>-</b>	<b>475 463 266</b>	<b>8</b>

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Masse salariale									1	
2	Direction	4 085 469	2 912 469	8 274 756	1 629 859	300 062	475 594	610 048	18 288 257	2	
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
4	Enseignants-chercheurs	146 383 279	-	-	-	-	-	-	146 383 279	4	
5	Chargés de cours	48 830 617	-	-	-	-	-	-	48 830 617	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 397 937	70 971	57 828	69 107	665 194	195 895	-	2 456 933	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	8 449 379	58 359	155 998	133	109 464	266 009	85 243	9 124 584	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	18 837 607	9 623 525	11 656 261	1 803 726	1 605 703	3 253 682	245 157	47 025 661	8	
9	Personnel de soutien technique	7 695 474	10 016 718	4 035 717	2 648 269	216 013	619 266	291 660	25 523 116	9	
10	Personnel de soutien de bureau	11 818 202	2 506 710	4 715 297	735 945	353 434	555 988	373 490	21 059 066	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	533 835	188 708	66 290	4 839 712	-	153 902	1 043 536	6 825 983	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	50 105 854	6 428 253	7 271 852	3 054 568	632 707	1 194 644	601 333	69 289 211	12	
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	981 126	-	384 935	4 519	17 347	140 323	31 757	1 560 007	13	
14	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>299 118 780</b>	<b>31 805 712</b>	<b>36 618 934</b>	<b>14 785 838</b>	<b>3 899 924</b>	<b>6 855 302</b>	<b>3 282 224</b>	<b>396 366 713</b>	<b>14</b>	
15	Avantages sociaux futurs (704)	-	-	-	-	-	-	633 000	633 000	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	4 358	-	-	-	-	-	-	4 358	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	151 908	59 274	390 177	6 241	(39 721)	6 611	538	575 029	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	814 579	19 709	44 828	8 396	59 843	51 493	1 478	1 000 326	19	
20	Bourses (735)	9 282 706	-	5 000	-	5 548	16 750	-	9 310 004	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 134 774	40 416	2 523 131	11 075	933	1 887 727	23 115	6 621 171	21	
22	Fournitures et matériel (745)	2 708 954	4 287 983	359 320	1 023 619	(43 784)	377 541	152 352	8 865 984	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	57 851	788 388	-	195 363	1 106	6 388	758 983	1 808 079	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	2 668 010	641 086	5 697 619	10 658 046	9 864	114 694	2 809 973	22 599 292	24	
25	Volumes et périodiques (750)	169 339	3 010 093	3 160	185	2 441	815	-	3 186 034	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	262 808	624 719	26 648	9 198 298	11 137	5 769	961 179	11 090 559	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	2 182	200	150	2 845 434	(50 695)	12 732	48 851	2 858 853	27	
28	Location-exploitation (830)	3 948	3 029	-	6 666	-	-	-	13 643	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	-	-	-	-	-	-	-	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	3 250	141 602	391 047	540	22 767	12 960	70 209	642 376	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	(195 977)	4 135	933 612	-	-	164 334	-	906 105	34	
35	<b>Total des charges autres</b>	<b>18 068 691</b>	<b>9 620 634</b>	<b>10 374 691</b>	<b>23 953 867</b>	<b>(20 561)</b>	<b>2 493 479</b>	<b>4 991 012</b>	<b>633 000</b>	<b>70 114 813</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	(178 361)	(1 581 715)	(150)	(162 635)	(301 328)	(9 398)	(840 690)	(3 074 277)	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	1 143 021	-	462 543	192 199	192 020	76 274	430 351	2 496 408	37	
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
39	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>19 033 351</b>	<b>8 038 919</b>	<b>10 837 084</b>	<b>23 983 431</b>	<b>(129 869)</b>	<b>2 560 355</b>	<b>4 580 673</b>	<b>633 000</b>	<b>69 536 943</b>	<b>39</b>
40	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>318 152 131</b>	<b>39 844 631</b>	<b>47 456 018</b>	<b>38 769 269</b>	<b>3 770 055</b>	<b>9 415 657</b>	<b>7 862 896</b>	<b>633 000</b>	<b>465 903 657</b>	<b>40</b>

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	3 505 551	3 631 709	2 210 024	-	85 000	-	2 338 094	1 426 522	-	-	13 196 900	3
4	49 947	-	17 261 554	-	57 260	-	355 040	-	-	-	17 723 801	4
5	237 963	-	33 100 369	-	38 750	-	221 786	-	-	-	33 598 869	5
6	-	-	3 269 871	-	-	-	-	-	-	-	3 269 871	6
7	3 793 461	3 631 709	55 841 818	-	181 010	-	2 914 920	1 426 522	-	-	67 789 441	7
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	-	-	4 676 686	-	-	-	73 163	146 154	-	-	4 896 004	11
12	-	-	6 935 220	-	12 500	-	215 597	-	-	-	7 163 317	12
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	-	821 477	510 503	-	-	-	-	-	-	-	1 331 980	14
15	-	-	7 000	-	-	-	-	-	-	-	7 000	15
16	-	821 477	12 129 409	-	12 500	-	288 762	146 154	-	-	13 398 302	16
17	3 793 461	4 453 186	67 971 228	-	193 510	-	3 203 682	1 572 676	-	-	81 187 743	17

Université du Québec à Montréal  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 <b> Masse salariale</b>												1
2 Direction	-	-	1 189	-	-	-	-	-	-	-	1 189	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	-	-	2 734 622	-	-	-	-	-	-	-	2 734 622	4
5 Chargés de cours	118 833	92 000	1 035 395	-	11 500	-	-	-	-	-	1 257 729	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	78 586	72 716	4 444 951	-	11 873	-	64 510	399	-	-	4 673 035	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	73 519	386 183	7 936 656	-	1 525	-	396 343	9 720	-	-	8 803 947	7
8 Personnel professionnel non enseignant	96 124	1 090 061	10 495 563	-	5 325	-	1 242 389	123 444	-	-	13 052 906	8
9 Personnel de soutien technique	-	94 141	646 810	-	18 333	-	73 909	-	-	-	833 393	9
10 Personnel de soutien de bureau	18 277	39 149	273 817	-	1 536	-	125 410	-	-	-	458 189	10
11 Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annex 14	42 230	293 930	4 412 154	-	6 039	-	371 335	35 192	-	-	5 160 879	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14 <b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>427 569</b>	<b>2 068 179</b>	<b>31 981 157</b>	<b>-</b>	<b>56 331</b>	<b>-</b>	<b>2 273 898</b>	<b>168 755</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 975 889</b>	<b>14</b>
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17 Formation et perfectionnement (710)	-	-	41 579	-	-	-	210	-	-	-	41 789	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	-	6 363	1 131 720	-	-	-	20 542	-	-	-	1 158 624	18
19 Bourses (735)	3 250 800	1 343 210	16 832 015	-	2 000	-	668 782	579 476	-	-	22 696 282	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	9 825	11 000	6 342 656	-	160 000	-	60 810	-	-	-	6 584 291	20
21 Fournitures et matériel (745)	9 249	327 221	3 671 122	-	-	-	86 874	1 010	-	-	4 095 476	21
22 Coûts de marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	28 887	258 692	3 569 843	-	1 726	-	820 768	11 200	-	-	4 691 117	23
24 Volumens et périodiques (750)	229	-	93 269	-	-	-	-	-	-	-	93 499	24
25 Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	-	102 985	-	-	-	-	-	-	-	102 985	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	3 466	17 786	-	-	-	599	-	-	-	21 851	26
27 Location exploitation (830)	-	-	57 319	-	-	-	-	-	-	-	57 319	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	600	159 386	2 904 844	-	-	-	300 362	-	-	-	3 365 193	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (830, 851, 852, 853)	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	(10)	32
33 Intérêts relatifs aux avances inter-fonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	-	-	(8 479)	-	-	-	5 001	-	-	-	(3 478)	34
35 <b>Total des charges autres</b>	<b>3 299 591</b>	<b>2 109 338</b>	<b>34 776 649</b>	<b>-</b>	<b>163 726</b>	<b>-</b>	<b>1 963 947</b>	<b>591 686</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 904 937</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	-	-	(242 943)	-	-	-	-	-	-	-	(242 943)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	803 737	-	-	-	17 075	-	-	-	820 812	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
39 <b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>3 299 591</b>	<b>2 109 338</b>	<b>35 337 443</b>	<b>-</b>	<b>163 726</b>	<b>-</b>	<b>1 981 023</b>	<b>591 686</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 482 306</b>	<b>39</b>
40 <b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 727 159</b>	<b>4 177 517</b>	<b>67 318 600</b>	<b>-</b>	<b>220 057</b>	<b>-</b>	<b>4 254 921</b>	<b>760 441</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 458 695</b>	<b>40</b>

---

État du traitement

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal

**TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés**

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base (1)	Autres éléments du traitement imposable (2)	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur (\$)
Fusaro	Magda	Rectrice	REC	Non	12,0		253 942,00 \$	11 980,00 \$	265 922,00 \$	- \$	- \$	12	2 884
Drouin	Marylène	Secrétaire générale	SG	Non	12,0		207 549,00 \$	6 832,00 \$	214 381,00 \$	- \$	- \$	12	2 135
Agbobli	Christian Edem Kokou	Vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion	VR	Non	12,0		201 880,00 \$	4 276,00 \$	206 156,00 \$	- \$	- \$	12	2 397
Baron	Louis	Vice-recteur au Développement humain et organisationnel	VR	Non	12,0		207 549,00 \$	6 818,00 \$	214 367,00 \$	- \$	- \$	12	131
Guimond	Louis-Sébastien	Vice-recteur aux Systèmes d'information	VR	Non	12,0		207 549,00 \$	6 418,00 \$	213 967,00 \$	- \$	- \$	12	0
Mounier	Catherine	Vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion	VR	Non	0,0		203 479,00 \$	33 087,00 \$	236 566,00 \$	- \$	- \$	0	0
Pleau	Jean-Christian	Vice-recteur à la Vie académique	VR	Non	12,0		207 549,00 \$	2 772,00 \$	210 321,00 \$	- \$	- \$	12	536
Thompson	Sylvia	Vice-rectrice à l'Administration et aux finances	VR	Non	12,0		207 549,00 \$	1 699,00 \$	209 248,00 \$	- \$	- \$	12	299
Bélanger	Jean	Doyen	DOY	Non	12,0		188 369,00 \$	4 287,00 \$	192 656,00 \$	- \$	- \$	12	615
Brodeur	Monique	Doyenne	DOY	Non	12,0		185 044,00 \$	2 711,00 \$	187 755,00 \$	- \$	- \$	12	98
Cyr	Hugo	Doyen	DOY	Non	0,0		181 416,00 \$	14 136,00 \$	195 552,00 \$	- \$	- \$	0	0
Hsab	Gaby	Doyen	DOY	Non	12,0		185 044,00 \$	4 312,00 \$	189 356,00 \$	- \$	- \$	12	0
Lafond	Josée S.	Doyenne	DOY	Non	12,0		188 369,00 \$	2 735,00 \$	191 104,00 \$	- \$	- \$	12	0
Lalonde	Joanne	Doyenne	DOY	Non	12,0		188 369,00 \$	2 726,00 \$	191 095,00 \$	- \$	- \$	12	0
Sedzro	Komlan T.	Doyen	DOY	Non	12,0		191 694,00 \$	3 341,00 \$	195 035,00 \$	- \$	- \$	12	132
Séguin	Normand	Doyen	DOY	Non	12,0		188 369,00 \$	2 735,00 \$	191 104,00 \$	- \$	- \$	12	0

(1) Salaire autorisé à la date de la clôture de l'exercice financier ou de la fin de l'occupation du poste sur une base annuelle de 12 mois.

(2) Incluent notamment les avantages imposables selon la Loi sur les impôts du Québec (assurance maladie, assurance mutilation accidentelle, assurance-vie, cotisations professionnelles, allocation automobile) ainsi que, lorsqu'applicable, le traitement salarial prévu durant le congé de perfectionnement suivant la fin de mandat.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal

**TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>**

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	211,3	Le plus élevé	155 685 \$	12 867 \$
		Moyenne	134 157 \$	10 389 \$
		Le moins élevé	102 104 \$	875 \$
Personnel de direction des services	107,8	Le plus élevé	173 319 \$	38 256 \$
		Moyenne	134 937 \$	4 115 \$
		Le moins élevé	87 019 \$	34 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	- \$	- \$
		Moyenne	- \$	- \$
		Le moins élevé	- \$	- \$

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

**TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>**

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	211,3	Le plus élevé	658 \$
		Moyenne	268 \$
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	107,8	Le plus élevé	8 798 \$
		Moyenne	896 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	- \$
		Moyenne	- \$
		Le moins élevé	- \$

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de  
l'Université du Québec à Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de l'Université du Québec à Montréal (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 29 septembre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111208

